

180^e session du Synode

DE L'EGLISE REFORMEE EVANGELIQUE DU CANTON DE NEUCHATEL

Mercredi 6 juin 2018

Le Louverain

PROCES-VERBAL

PRESIDENCE M. Yves Bourquin

VICE-PRESIDENCE Mme Françoise Ducommun

Le **président** salue officiellement la présence de :

Pour la presse :

M. Nicolas Meyer, Réformés

Mme Angélique Neukomm, responsable de la communication et de la recherche de fonds

M. Nicolas Friedli, responsable des réseaux sociaux et du site internet

M. Nicolas Bringolf, journaliste indépendant

M. Joël Bürri, Protestinfo

Députés à voix consultative

Eglise catholique romaine : curé Vincent Marville (jusqu'à 11h) et Laura Zwygart (pas répondu)

Eglise catholique chrétienne : Françoise Schetti (matin)

Armée du Salut : Timothée Houmard (pas répondu)

Eglise protestante unie de France région Est-Montbéliard : Marc Ortlieb (pas répondu)

Fédération évangélique neuchâteloise : Valéry Gonin (pas répondu)

Invités à la session

Fédération des Eglises protestantes de Suisse

Conférence des Eglises romandes

Eglise réformée du canton de Fribourg

Conseil du Synode jurassien

Conseil paroissial Val-de-Ruz

Centre social protestant

Conseil d'Etat

Conseil communal de Val-de-Ruz

Pascal Wurz, pasteur célébrant le culte

Jacques Péter, président de la Commission de consécration et d'agrégation

Thierry Muhlbach, candidat à l'agrégation pastorale

Invités excusés

Conseil d'Etat

Conseil communal de Val-de-Ruz

Conseil paroissial Val-de-Ruz

Conseil du Synode jurassien

Jacques Péter, président de la Commission de consécration et d'agrégation

Didier Halter, directeur de l'Office protestant de la formation

Invités présents et salués

Thierry Muhlbach, candidat à l'agrégation pastorale

Pascal Wurz, pasteur célébrant le culte
Eglise catholique romaine : curé Vincent Marville
Eglise catholique chrétienne : Françoise Schetti (matin)

42 députés et suppléants et 6 députés avec voix consultative ont été convoqués : 42 députés et suppléants sont présents.

Ouverture de la session

A 8h20 **le président** ouvre la 180^e session du Synode.

M. Christophe Allemann, député ministre à la paroisse de Neuchâtel, prie pour le déroulement du Synode.

1. Validations d'élections complémentaires de députés et suppléants:

a) Nouveaux députés : Martine Wong (laïque, NE), Christophe Allemann (ministre, NE), Julien Von Allmen (laïc, Hautes-Joux), Christine Hahn (ministre, Hautes-Joux)

b) Nouveaux suppléants : Clémentine Fellay (laïque, NE), Ysabelle de Salis (ministre, NE), Nathalie Leuba (ministre, Hautes-Joux)

Le président précise que les députés sont élus par l'Assemblée générale de l'Eglise, raison pour laquelle ils sont accueillis lors du Synode. Il informe des démissions reçues : Diane Friedli (députée ministre) et Delphine Collaud (députée ministre). Il salue également Isabelle Ott-Beachler qui prend sa retraite à la fin de mois et dont ce synode est le dernier acte public. Il informe aussi qu'Esther Berger est députée membre du Bureau du Synode et ne prendra donc la parole qu'en son nom propre ou au nom du Bureau.

2. Elections complémentaires

a) Conseil synodal (1 membre laïc) : aucun

b) Synode missionnaire (1 suppléant) : aucun

d) Bureau du Synode (1 membre laïc et 1 membre ministre) : aucun

3. Rapport de la Commission de consécration

Mme Francine Cuche Fuchs présente M. Thierry Muhlbach.

Rapport de la commission de consécration et d'agrégation :

Né le 2 juin 1964 à Munster (F), Thierry Muhlbach est marié et père de 3 enfants adultes. Ordonné pasteur en octobre 1989, il a exercé l'ensemble de son ministère en Alsace, à l'exception d'un poste de responsable des relations internationales de l'UEPAL de 2008 à 2013. Actuellement pasteur et Président du Consistoire protestant de Colmar depuis septembre 2013, il aimerait maintenant mettre ses capacités, son engagement et son expérience à disposition de l'EREN, raison pour laquelle il a postulé à un poste pastoral de La Chaux-de-Fonds. A environ 10 ans de la retraite, Monsieur Muhlbach souhaite vivre une nouvelle expérience ecclésiale, tout en souhaitant laisser la place à sa fille et son gendre nommés pasteurs dans la paroisse de Colmar. De plus, au vu de sa vaste expérience dans le cadre de la CEVAA et de président du Consistoire de sa région, il est intéressé par le poste de modérateur.

Monsieur Muhlbach a présenté devant la commission de consécration un exposé centré sur l'Evangile de Matthieu 21, v.1-17. Il a tout d'abord présenté une mise en perspective historique et

contextuelle, puis il a cheminé dans le texte en proposant des pistes de réflexion variées. Il a questionné le lien à reprendre sans cesse entre l'annonce de l'Évangile et différents auditoires : les personnes du seuil ou de l'intérieur de la communauté, les « savants » ou les enfants.

Au centre de la réflexion de Monsieur Muhlbach, il y a la mise en évidence du cœur de la foi : Jésus veut remettre de l'ordre dans le sens premier du Temple, redire sa vocation d'accueil : « Oui, tu peux venir à Dieu comme tu es, même les mains vides. »

Ses lettres de références témoignent de son ancrage dans la foi en Jésus-Christ, sa capacité à travailler en équipe, sa force de prêcher, et son très fort engagement pour la vie communautaire. Il ne manque jamais l'occasion d'évoquer son attachement à la vie communautaire et à l'interculturel.

L'impression de la commission de consécration est unanimement positive : Monsieur Muhlbach a de l'expérience et ça se voit. Il a de l'aisance dans sa manière d'argumenter, il est calme et inspire confiance.

La commission de consécration et d'agrégation reconnaît Monsieur Thierry Muhlbach digne et capable d'exercer le ministère pastoral dans l'EREN. Elle recommande chaleureusement au Synode de lui accorder l'agrégation pastorale.

❖ Agrégation pastorale de Thierry Muhlbach : acceptée à l'unanimité

Le président félicite M. Thierry Muhlbach, lui souhaite la bienvenue dans le collège des ministres

Mme Elisabeth Müller Renner partage la prière de reconnaissance

4. Rapport n° 1 du Conseil synodal : Rapport annuel 2017

M. Christian Miaz, rapporteur

Monsieur le Président du Synode, Mesdames et Messieurs les députés, Mesdames et Messieurs les invités,

Je suis heureux de pouvoir introduire ce rapport annuel pour deux raisons :

- la première parce que cette introduction me permet de vous saluer et vous dire combien le Conseil synodal a été heureux des manifestations organisées par les paroisses et l'administration cantonale. Nous vous remercions.

- la seconde parce que vous entendrez deux voix en même temps : la voix de la rédactrice du texte, la conseillère synodale Antoinette Hurni, qui n'a pas pu être avec nous cette journée pour des raisons familiales, et la voix du lecteur, la mienne. Vous reconnaîtrez l'originalité du verbe d'Antoinette.

Je souhaite aussi avant d'introduire le rapport dire quelque mot sur l'année 2017. Cette année a été marquée par le Jubilé de manière très positive : l'élan que le Conseil synodal a ressenti à tous les niveaux, paroissial, cantonal et national est remarquable : les Eglises et la Fédération des Eglises protestantes de Suisse ont été "boustées" si j'ose utiliser cette expression par les commémorations du Jubilé : la Réforme a créé des liens dans toute l'Europe par le passé mais aussi dans le présent. Le Conseil synodal souhaite que le dynamisme suscité par le Jubilé continue à habiter les Eglises issues de la Réforme.

(Slide 1 avec la phrase)

Un rapport d'activité, c'est un regard porté par plusieurs membres de l'EREN sur les activités et manifestations qui se sont passées l'année précédente, soit en 2017.

Cette phrase comporte plusieurs mots-clés : tout d'abord, le regard : ce rapport, vous l'avez lu, ou parcouru ; vous en avez vu les dimensions : 87 pages ;

(Slide 2 avec la photo de Pierre Bühler au TdB)

Vous en avez regardé la photographie initiale, qui nous montre un public fourni, un conférencier renommé, entouré de deux caricatures, et, au centre, en plein centre, la croix, simple, droite, sans pathos. Une croix aux bras ouverts, comme un officiant qui accueille, pour une protection, ou une bénédiction.

Et puis, c'est une photo de chez nous. Elle ramène à cette année 2017 qui fut le vecteur des manifestations de la Réforme. Une photo illuminée de fleurs blanches et jaunes, porteuses de lumière et de joie.

Et encore, si vous regardez bien, au-dessus de la croix, en quelque sorte au firmament, l'organiste, parce que la musique est présente et indispensable à la plupart de nos rencontres.

Une croix de drame, celui de la mort du Christ et de toute mort, mais surtout une croix d'espoir. Nous allons le voir ensemble.

De l'éditorial de la page 5, relevons les termes positifs, jetés dans le texte comme autant de semences de vie : heureuse aventure- stratégies adoptées- kaléidoscope – couleurs vives-tremplin. Soyons, tout au long de cette lecture, portés par ces termes.

Puis suivent, des pages 9 à 11, les rapports synodaux. Et c'est toujours le regard de la lecture qui nous apprend de bonnes nouvelles :

- *il sera plus facile, via le parcours scolaire, d'inscrire son enfant dans le circuit de l'apprentissage des bases religieuses ;*
- *ou encore, le Notre Père sera modifié, dans un souci œcuménique de fidélité à la traduction ;*
- *des solutions envisagées pour le financement de Réformés,*
- *le secrétariat général a trouvé un nouveau souffle.*

(Slide 3 photo de consécration)

C'est toujours le regard, résolument tourné vers l'avenir, qui nous informe du souci de repourvoir la députation selon des principes clairs, au haut de la page 10, et d'accueillir nos nouveaux ministres, par des visages jeunes, ouverts, souriants, en page 11.

Ce regard, il est porté par plusieurs membres de l'EREN : celui des présidents de paroisse, si divers les uns des autres, mais tous positifs dans leur lourde tâche de bénévoles. Il faut de la souplesse, de l'adaptabilité et une ouverture confiante face à la nouveauté. Quand une tempête menace, vous savez la braver, et le Conseil synodal vous en remercie.

Que toutes les paroisses, comme le conclut l'une d'elles « s'en remette à Dieu et le laisse agir dans nos vies et nos communautés » C'est une belle conclusion à ce groupe de récits des vies des paroisses.

(Slide 4 photo affiche 500 de la Réforme)

Mais l'année 2017 fut celle de l'anniversaire de la Réforme. Année riche de manifestations diverses. Il fallait un rapport particulier pour en laisser trace.

C'est le frisson de l'enthousiasme de la rédactrice qui parcourt son texte, des pages 22 à 33 : conférences, expositions, guide pour enfants, repas du 16ème siècle. L'Esprit est là, créateur, et donne vie à l'histoire.

Encadré par deux textes consacrés à l'Évangélisation et au concert-célébration, ce résumé des événements du Jubilé mérite d'être lu et relu. Pour revivre. Et tout simplement pour vivre de cette nourriture spirituelle à laquelle nous aspirons tous.

En dehors de ce jubilé, l'année 2017 continue : la croix est alors celle des drames : ceux de la santé, des hôpitaux, des communautés souffrantes, des deuils.

Tout un panel de rapports rappelle la présence de l'EREN là où ça fait mal, qu'il s'agisse de fins de vie ou de requérants, de prisons ou de centres provisoires. Dorcas, Margelle et tout un chapelet d'institutions apportent aide et compassion.

Toutes ces activités, qui font l'EREN, qui font de ce gros rapport d'activité une épopée passionnante n'existeraient pas sans les compétences de nos professionnels - diacres, aumôniers, pasteurs - et sans nos bénévoles, souvent anonymes, mais tous exemples de souplesse, de dynamisme et de foi.

Et pourtant, ce n'est pas suffisant : que votre attention ne baisse pas quand votre lecture s'oriente vers les rapports du secrétariat général, de l'immobilier et de la comptabilité : c'est le nerf de la guerre. Celles et ceux qui sont en charge de ces secteurs n'ont ni robe pastorale et pas forcément une Bible à la main. Mais leur gestion est essentielle. Soyez-en convaincus : Pierre, Christophe et Denis sont nos rois mages. Ils nous apportent les cadeaux de l'équilibre, du possible et du réalisable.

L'EREN prolonge son ouverture en s'avançant sur le terrain d'autres communautés ou fondations, avec des partenaires qui ont choisi une autre manière d'être Eglise. La rencontre de la diversité est indispensable et s'expose des p.69 à 85, puis se poursuit par une récapitulation des comptes.

Mme Bénédicte Gritti, commission d'examen de la gestion

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les députés, Mesdames, Messieurs les membres du Conseil synodal, Chers amis,

87 pages. On peut dire que personne n'a chômé !

87 pages pour dire dans son ensemble ce qu'est notre institution.

87 pages pour y découvrir son ampleur et sa beauté. Y découvrir des couleurs, des odeurs, des visions du passé, et se laisser entraîner à rêver à l'avenir.

87 pages pour y découvrir par-dessus tout, le sens de l'existence de l'EREN et sa nécessité.

Chacun des auteurs de ce rapport a contribué à ce beau résultat. Peindre et dépeindre l'Eglise Réformée de ce canton dans son activité de l'année écoulée.

Chacun y met du cœur, soucieux de rendre visible son domaine et de le valoriser.

Et chacun est bien conscient que ce n'est pas pour lui-même ou pour son cheval qu'il est amené à effectuer ce travail, mais bien pour tous ceux dont il est, dans cet exercice précisément, le porte-parole. Ainsi que pour tous ceux auxquels son activité est destinée.

Car chacun de nos actes en Eglise est appelé à se tourner vers ceux qui vivent à nos côtés et que le Christ nous a donné comme prochains.

Il ne s'agit donc pas de se glorifier de ce que notre Eglise est belle et riche en humanité, mais de se réjouir de ce qu'elle se rend visible et proche de ceux qui vivent dans le même monde qu'elle, et qui sans en attendre nécessairement quelque chose peuvent percevoir et toucher ou être touchés par la grâce dont Notre Père nous honore tous.

87 pages. C'est long toutefois.

87 pages pour se perdre ?

87 pages pour avoir une sensation de satiété agréable ou bien d'overdose ?

Le délicat passage entre la satiété et le trop plein n'est pas le même pour tout le monde, il est vrai. Mais la CEG se demande pourtant s'il ne serait pas sage d'envisager un rapport un peu plus digeste. Voilà 3 ans en tout cas, que les rapports d'activité se font lourds et épais. Il est vrai que l'année du Jubilé y apporte de la matière, mais la question se pose tout de même.

En entrant trop dans les détails, sommes-nous toujours dans la volonté d'informer ou bien prenons-nous le risque de créer une désinformation liée à une lecture de picorage ?

La CEG laisse au Synode le fin mot de l'histoire en espérant qu'il ne restera pas sur sa faim.

En conclusion, et pour ne pas vous donner de haut-le-cœur, la CEG félicite et remercie vivement toutes les instances et toutes les personnes qui se sont attelées à la mise sur pieds de ce rapport.

Elle remercie encore chacun et chacune d'entre vous pour son écoute et vous souhaite un bon synode.

Discussion sur l'entrée en matière

M. David Allisson, au nom de la paroisse du Val-de-Travers

Je m'en tiens à la question globale soulevée lors de la préparation et qui rejoint certains éléments de la CEG. Le sentiment n'était pas forcément que le rapport était indigeste, mais que nous aurions attendu une espèce de digestion de la part du Conseil synodal. Quel est le regard du Conseil synodal sur cette année 2017 ? L'aspect kaléidoscopique apparaît clairement mais il manque un élément de synthèse, un positionnement du Conseil synodal sur cette année 2017.

Mme Clémentine Fellay, au nom de la paroisse de Neuchâtel

Le contenu de ce rapport 2017 met en valeur la richesse de cette année vécue par notre Eglise, particulièrement si l'on considère les pages consacrées au jubilé de la Réforme. En matière de réforme, nous pourrions toutefois remettre en question le choix de la forme masculine adoptée par ce rapport qui, il est vrai, ne fait que se calquer sur un consensus large et pratiqué depuis des lustres. Il est vrai aussi que redoubler le masculin et le féminin, ce qui oblige à écrire

paroissien « point » « ne » ou encore collaborateurs « slash » « trices » devient pénible à la lecture.

Afin d'éviter toute lourdeur, mais par soucis de parité, nous demandons que le rapport de l'année 2018 opte pour une généralisation de la forme féminine, « sans autre discrimination » pour reprendre les termes de la remarque en page 3 du présent rapport. Si l'on admet que la forme masculine est devenue la norme dans le contexte d'une société affirmant la domination de l'homme sur la femme, mode de sociabilité que nous condamnons aujourd'hui, ce choix ne devrait pas poser de problème.

Nous messieurs en 2017, au même titre que nous mesdames en 2018, sommes capables de nous identifier à ce qui n'est finalement qu'un simple notre conventionnelle et arbitraire.

Mme Christine Phebade Yana Bekima, paroisse La Chaux-de-Fonds, en son nom propre
J'avais déjà fait une intervention l'année passée concernant l'absence de rapport du COD. Je vois que cette année il n'y a de nouveau pas de rapport du COD. Je rappelle que c'est quand même un outil des deux Eglises catholique romaine et réformée. Cette année le rapport était très positif. Nous avons augmenté le nombre de clients, de sortie des documents. Nous avons dépoussiéré l'image du COD et avons pas mal de matériel récent. Le président Pierre Yves Dick l'avait envoyé, mais peut-être pas dans les temps ?

M. Christian Miaz, président du Conseil synodal

Le rapport doit arriver plus tôt pour pouvoir être pris en compte.

M. Patrick Schlüter, au nom de la paroisse du Val-de-Travers

Nous voulons signaler un manque dans le rapport. Nous regrettons que Réform'Action, le festival de jeunesse qui a eu lieu à Genève, ne soit pas mentionné dans les événements du 500^e malgré le choix du rapport d'être détaillé à ce sujet. L'événement figure seulement dans les rapports de la paroisse des Hautes-Joux et du formateur cantonal de jeunesse. C'est regrettable et malvenu surtout que 250 jeunes y ont participé accompagné d'une vingtaine de permanents de l'EREN, mandatés par le Conseil synodal, malgré la coïncidence de date avec le culte cantonal.

- ❖ Vote sur l'entrée en matière : acceptée à l'unanimité

Discussion de détail

Le président passe en revue le rapport annuel par sa table des matières.

M. David Allisson, au nom de la paroisse du Val-de-Travers

Les questions concernent les fondations ecclésiastiques et la remarque en haut de la page 8.

« Suite à des changements légaux, le Conseil synodal a dû justifier les caractères ecclésiastiques des fondations ecclésiastiques dont il avait la surveillance et demander aux fondations de modifier leurs statuts si elles n'étaient pas strictement ecclésiastiques. »

Il se trouve que je siège au conseil d'une de ces fondations. Ce qui m'a frappé dans les démarches qui entourent ce mouvement de sortie de l'Eglise de ces fondations, c'est le côté administratif. La communication faite aux fondations a été à peu près dans les termes qui figurent dans le rapport. Je regrette que le lien de l'EREN à ses fondations n'ait pas été pris en compte davantage dans ce mouvement-là. Comment est-ce que le Synode est partie prenante de cette séparation entre des fondations nées dans l'EREN et l'EREN qui les a soutenues, parfois de longues années ? Comment la reconnaissance de l'EREN est exprimée pour ces fondations ? J'ai eu le sentiment que si la fondation n'a pas de but ecclésiastique, elle doit ajuster ses statuts, au dépend de l'histoire commune. Pour entrer un peu plus dans le détail, ma question est de savoir quelles sont les fondations concernées par cette démarche ? Certaines sont citées dans le rapport, certaines bénéficient d'une page pour un rapport qui décrit leur activité. Par exemple dans le rapport de La Perlaz, les questions sur le caractère ecclésiastique de la fondation sont explicitement nommées. On ressent en même temps la compréhension face à la situation et en même temps une sorte de tristesse de devoir quitter l'EREN. Quelles sont ces fondations concernées par cette situation et comment est-ce que l'EREN manifeste sa reconnaissance pour le travail accompli par ces fondations qui dorénavant vont quitter l'Eglise.

M. Bernard Pillin, au nom de la paroisse du Joran

Dans le rapport, les activités de la paroisse du Joran pour 2017 ont été limitées aux festivités du jubilé. Ce texte aurait dû apparaître plus loin, dans le jubilé de la Réforme.

Voici donc le texte qui aurait dû figurer : L'année 2017 a été riche en rebondissements et en défis pour la paroisse du Joran. On pourrait sans mentir qualifier cette année d'année du changement. Après le départ des pasteurs Catherine Borel en juillet et Diane Friedli en octobre, le Conseil a dû s'organiser et prendre les devants pour assurer l'avenir de la paroisse et son bon fonctionnement, tout en continuant de gérer les affaires courantes et moins courantes. Heureusement, une candidate tout à fait intéressante a d'abord postulé pour le lieu de vie de la Béroche. Marianne Guérout, pasteure issue de l'Eglise protestante unie de France, a donc rejoint l'équipe des ministres dès le 1^{er} septembre. Le poste pour la référence de Cortaillod étant vacant, Cécile Mermod Malfroy en a assuré le remplacement. Quant au KT à la carte, c'est la pasteure Laure Devaux Allisson qui, pour un mandat de six mois, a repris la responsabilité des camps. Notons encore que durant la majorité de l'année 2017, Vincent Schneider a effectué sa suffragance diaconale au Joran, à notre très grande satisfaction.

Anniversaire des 500 ans de la Réforme. Dans toute notre Eglise, et donc dans notre paroisse, plusieurs manifestations ont été organisées en lien avec ce jubilé important. Le Conseil paroissial a fait de Boudry le lieu phare de la Réforme pour le Joran. Il y a notamment soutenu un théâtre de cure « Promenades boudryennes : un pain dur à cuire » suivi d'un repas festif « de la Réforme » sur inscription. Une surprise attendait les convives : de nouvelles saynètes théâtrales cocasses, tout en restant instructives, ont ponctué le repas. Par ailleurs, la paroisse a accueilli la célébration « Chante-t-on la Réforme ? » qui a eu un très grand succès à Boudry.

Rapprochement entre les KT de la BARC et du Joran. Un autre sujet qui a occupé le Conseil cette année, c'est l'étude d'une possibilité de rapprochement avec notre paroisse voisine, la BARC, en ce qui concerne les programmes catéchétiques. L'année 2017 a été l'occasion de quelques tests, notamment l'organisation commune de Réform'Action.

M. Patrick Schlüter, au nom de la paroisse du Val-de-Travers

Il y a une erreur en page.16, ce sont Dominique Jan Chabloy et Patrick Schlüter qui sont auteurs du rapport pour la paroisse du Val-de-Travers.

M. Pascal Wurz, au nom de la paroisse des Hautes-Joux

Je voudrais faire part d'une anomalie institutionnelle, en page 55. Au Synode de décembre nous avons dû décider de l'application du nouveau tableau des postes. Il a été demandé aux paroisses de faire un effort, ce que nous avons entrepris avec enthousiasme puisque finalement cela nous permet d'imaginer d'autres orientations. Mais l'effort doit être collectif et donc aussi au niveau de l'administration. Nous avons engagé un secrétaire général depuis une année je crois maintenant ; c'était sans doute nécessaire, je n'ai pas les moyens d'apprécier. Je constate que nous sommes 68 employés. La norme pour un département de ressources humaines est un employé RH pour 100 employés. Le département RH compte 1,5 poste, donc nous passons du simple au double. Pouvons-nous nous permettre ce luxe ?

M. Christian Miaz, président du Conseil synodal

L'analyse de Pascal concernant les ressources humaines n'est pas forcément la manière qu'ont décidé le Synode et le Conseil synodal. Que font les ressources humaines dans notre Eglise, quel est leur rôle ? Ce n'est pas simplement les salaires, il y a aussi tout un accompagnement sur la gestion et les ministres dans les paroisses. Cette dimension explique la raison d'un taux plus élevé qu'ailleurs. Il faut tenir compte de la compétence des RH ; est-ce qu'on veut simplement des RH managériales ou aussi une dimension ecclésiale ? Le Synode et le Conseil synodal ont pris cette décision concernant les RH.

M. Pascal Wurz, au nom de la paroisse des Hautes-Joux

Je précise que je ne mets pas du tout en cause le travail qui se fait au département RH, ni les personnes, ni le fait que ce département appartient à l'Eglise et non pas à une entreprise, mais quand même je pense que par exemple pour la gestion des conflits c'est souvent un externe, un

médiateur qui intervient. La formation qui est une dimension très importante d'un département RH est pris en charge par l'OPF, le recrutement passe souvent par les paroisses.

M. Patrick Schlüter, au nom de la paroisse du Val-de-Travers

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les députés, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil synodal, chers amis. C'est en tant que pasteur, maître de stage que je m'exprime, encouragé par le Conseil paroissial du Val-de-Travers à qui j'ai partagé mon questionnement face à la formation actuelle des ministres et en accord avec ma stagiaire. Le Conseil paroissial a jugé utile que je fasse part de mes réflexions adressées comme une interpellation (que j'espère constructive!) au synode, au Conseil synodal et aux instances compétentes de notre Eglise sur cette question. Mon intervention concerne 3 points du rapport d'activité, mais elle se veut globale sur la formation. Par souci de transparence, le texte de mon intervention sera aussi transmis aux instances compétentes dans le cadre de l'évaluation de la formation faite par l'OPF.

Tout d'abord p.11 : Commission de consécration et d'agrégation

- Je me suis arrêté sur la dernière phrase : « Selon toute vraisemblance, la délégation du suivi des stagiaires à une entité romande demandera une modification des méthodes de travail et des articles du Règlement général concernant les consécrations et agrégations pastorales et diaconales ».

- La réflexion posée semble logique. Maintenant, le suivi des stagiaires est organisé sur le plan romand. Néanmoins, il me semble que l'EREN doit assurer sa part dans le suivi de la formation sur les spécificités de notre Eglise. Dans l'ancienne formule notamment, une journée EREN était organisée pour les stagiaires de notre Eglise : visite du secrétariat général, contact avec le Conseil synodal, explications sur les spécificités de notre Eglise, histoire et perspectives d'avenir. Ce contact me paraît nécessaire pour assurer un suivi cohérent des stages. Vu le faible nombre de stagiaires, faudrait-il combiner cela avec un accueil des nouveaux permanents venant de l'extérieur de l'EREN ? Ou alors quand la formation sera totalement romande, proposer une visite des Eglises concernées à tous les stagiaires ? A réfléchir.

- De même, il serait bon d'avoir un calendrier plus précis des échéances, notamment quand le stagiaire saura dans quel poste il poursuit sa formation, cela d'autant plus que l'EERV a clarifié cela. Les stagiaires vaudois connaissent en effet leur future affectation depuis début mai, alors que ce n'est pas encore le cas dans l'EREN. Il ne s'agit pas nécessairement de s'aligner sur les autres Eglises, mais d'avoir un calendrier qui est connu depuis le départ, ce qui est sécurisant.

- Vu les enjeux de recrutement à l'avenir, l'EREN doit rester impliquée le plus possible dans le suivi de la formation.

Ensuite, p.80 (CER) et p.81 (Corostaf)

- Si vous ne le saviez pas encore, je m'exprime en tant qu' « expert en théologie articulée à l'expérience humaine ». C'est ainsi en effet que le poste de pasteur est défini selon le référentiel de compétences adopté par la CER sur proposition de l'OPF. L'objectif est, si on saute à la page 81 du rapport, fin du point Corostaf, d'avoir des « futurs ministres performants et ancrés dans l'Evangile »

- Je trouve les réflexions autour de la formation intéressantes, mais je dois constater au terme de cette année d'accompagnement d'une stagiaire que la réflexion formative de l'OPF n'est guère articulée à l'expérience du suivi d'un stage en paroisse. Je m'exprime avec un certain nombre de points de comparaison, vu que je termine le suivi de ma 2ème stagiaire, que j'ai collaboré à la formation de plusieurs autres stagiaires et que j'ai fait partie quelques années de la commission romande du STA en tant que représentant des anciens stagiaires. Les problèmes constatés :

o Calendrier des sessions de formation en tension avec les calendriers paroissiaux par exemple avec 4 jours de formation placés entre l'Ascension et Pentecôte dont 1 journée sans contenu pour inviter les stagiaires à faire du travail personnel.

o Grille d'évaluation considérant que les stagiaires sont novices et donc observateurs pendant 6 mois, ce qui me paraît une perte de temps importante et une mauvaise prise en compte des compétences préalables des stagiaires.

o Titre et contenu des sessions rendant difficile la coordination avec les activités paroissiales pour que le stagiaire dispose d'une expérience préalable à la session de formation sur le sujet.

- o Contenu des sessions qui n'est pas toujours adapté aux compétences préalables (certes diverses) des stagiaires*
 - o Coordination de la formation faisant place à plusieurs doublets dans le contenu, ainsi que plusieurs aspects de contenu qui posent des questions d'ecclésiologie.*
 - o Communication des consignes de rédaction des différents rapports venant en escalier, ce qui rend difficile le fait de s'y retrouver.*
 - o Le référentiel de compétences proposé est certes intéressant, mais pour utiliser son langage et l'adapter à la réalité de formation sur le terrain, il manque un échelon intermédiaire. Cette situation génère une perte de temps et d'énergie. Les anciens outils proposés à l'interne de l'EREN se révélaient, dans mon expérience, plus utiles et efficaces que les actuels pour la conduite d'un stage. De plus, ce référentiel de compétences qui sert de base à la formation des nouveaux ministres n'est pas connu des ministres en fonction. Qu'est-ce que cela signifie en terme de points de référence commun pour des ministres travaillant dans la même Eglise ?*
 - o L'équilibre entre formation et expérience en paroisse me semble aussi s'être trop déplacé en direction de la formation qui doit être au service de l'Eglise et pas le contraire.*
 - Cela m'amène à formuler quelques propositions sous forme de questions :*
 - o Le référentiel de compétences utilisé pour la formation des nouveaux ministres ne devrait-il pas être diffusé et discuté dans les différentes pastorales des Eglises romandes qui sont en principe les vis-à-vis pour des questions touchant à l'avenir de la profession ?*
 - o Ne faudrait-il pas envisager de réunir une délégation de maîtres de stage et stagiaires récents, une fois ou de manière régulière, pour discuter concrètement de l'articulation entre les sessions de formation et la conduite du stage sur le terrain ? Cette réunion pourrait aussi permettre de discuter du lien entre le référentiel de compétences et la rédaction d'une convention de stage qui sert à organiser celui-ci, ainsi que d'aborder avec des acteurs du terrain le contenu des sessions de formation.*
- Mesdames et Messieurs les députés, chers acteurs de la formation dans notre Eglise et au niveau romand, je vous remercie de l'attention que vous prêterez à cette intervention et vous prie de croire à mon profond intérêt à collaborer à la meilleure formation possible des futurs ministres de nos Eglises.*

M. Christian Miaz, président du Conseil synodal

Les questions soulevées par Patrick sont intéressantes. Elles nous touchent aussi au niveau de la CER. Concernant le suivi, on peut toujours améliorer les choses. Il me semble que Christine et moi faisons souvent cet accompagnement mais peut-être qu'on pourrait le faire encore de manière plus précise. Nous rencontrons régulièrement les personnes, et en particulier à la fin du stage, et pour la suite lors de la suffragance puis la commission de consécration et l'employabilité dans notre Eglise.

Concernant l'OPF, la formation a été déléguée à l'OPF par toutes les Eglises. C'est une tâche que nous avons promise à la CER, cette mutualisation de la formation professionnelle. Le référentiel de compétences donne des indications de compétences à acquérir. Dans la formation des maîtres de stages, ce référentiel et le suivi sont discutés. La difficulté que Patrick a rencontrée est peut-être dû au fait qu'il a pris sa stagiaire en cours de stage et que la discussion avait été faite dans la formation des maîtres de stage, raison pour laquelle il y a un décalage.

Nous avons mutualisé cette formation, ce qui veut dire qu'en tant qu'Eglise nous devons aussi accepter le rythme des autres Eglises. Pour l'OPF, ce n'est pas facile d'harmoniser et de coordonner l'ensemble des décisions de chacune des Eglises.

Concernant la suffragance, c'est vrai que les Vaudois ont déjà leur place de suffragance, mais en fait ils ne devraient pas l'avoir car il reste encore la validation du stage. L'Eglise vaudoise étant tellement importante qu'elle peut donner des places à l'avance. Chez nous le règlement est clair, le suffragant va là où il y a une place vacante. Cela explique les modalités différentes d'une Eglise à l'autre. La question est importante. Peut-être faudrait-il faire une fois un rapport d'information sur tout notre processus pour que vous puissiez voir tous les enjeux et cela pourrait être plus limpide pour chacun. Quand on est impliqué dans tout le processus, l'information nous semble évidente et on oublie parfois de la transmettre. Je propose de voir avec Christine Cand Barbezat pour faire un document qui explique tous les points, tout le parcours du stagiaire. Pour terminer, il y a une journée d'accueil des nouveaux arrivants prévue en octobre.

M. David Allisson, au nom de la paroisse du Val-de-Travers

J'aurais bien aimé un élément de réponse à mes questions, quelle est la vision du Conseil synodal sur 2017, quelles sont les fondations concernées par le changement de statut et comment l'EREN remercie le travail effectué.

M. Christian Miaz, président du Conseil synodal

Concernant les fondations ecclésiastiques, on a pris note de tes remarques ainsi que ta question sur la manière dont on va procéder à la reconnaissance. Je n'ai pas la liste de toutes les fondations pour pouvoir te répondre de manière précise. Pierre Bonanomi précise qu'il s'agit du Fonds de garantie, La Perlaz, Carrefour, le Temps Présent et la Joliette qui a déjà rejoint la fondation du CSP.

Concernant la vision du Conseil synodal sur l'ensemble de l'année 2017, nous avons pris l'option de ne pas donner une ligne seule directrice. Les manifestations du jubilé ont été quelque chose de très important à tous les niveaux. Nous avons préféré dire que les activités du Conseil synodal ont touché tous ces domaines. Résumer une année, l'élément central et fondateur de cette année est le jubilé. L'objectif du rapport des activités du Conseil synodal était bien de montrer qu'il y a eu d'autres points traités.

Résolution

Le Synode accepte le Rapport annuel 2017.

Amendement de Val-de-Ruz

Le Synode prend acte du Rapport annuel 2017.

Le Conseil synodal fait sienne cette formation

Résolution (votée)

Le Synode prend acte du Rapport annuel 2017.

- ❖ Vote sur la résolution : acceptée à l'unanimité
- ❖ Vote d'ensemble : accepté à l'unanimité

5. Rapport n°2 du Conseil synodal : Compte de résultat et Bilan 2017

M. Pierre Bonanomi, rapporteur

Il y a quelques semaines, j'ai dû comparaître personnellement devant les réviseurs de l'EREN. Pas de souci, c'est une étape obligatoire dans le déroulement d'une révision. De quoi avons-nous parlé ? Des RISQUES encourus par l'EREN.

Des risques, dans une révision ?

Cela fait partie des tâches normales des réviseurs. Ils doivent s'assurer que les instances responsables connaissent les risques qui guettent l'institution, et en plus, qu'ils sauraient les maîtriser si ils se réalisaient.

Exemple : le risque qu'une personne responsable fasse défaut. Que faisons-nous si un ou une présidente n'est plus disponible ? En l'occurrence, la réponse est facile : nous avons des vice-présidents qui reprennent le flambeau. Par contre, pour d'autres postes, la solution n'est pas si simple, et il est très utile de s'en assurer.

Un autre risque, c'est celui de voir les finances de l'EREN partir à la dérive. Quels sont les mécanismes qui préviennent ce risque ? La réponse va vous surprendre : c'est vous, le Synode, qui tenez le rôle principal ! En effet, après avoir pris connaissance des comptes, vous avez le choix entre les accepter ou non. En décembre, vous en ferez de même avec le budget. En plus, c'est vous qui décidez du tableau des postes, c'est-à-dire la desserte ministérielle dans les paroisses et les aumôneries. Par conséquent, la masse salariale de l'EREN. Souvenez-vous, nous l'avons fait en décembre dernier, en mettant en vigueur le tableau 2016-2020. Ces décisions sont déterminantes pour la conduite financière de l'EREN.

Alors, que dire des comptes 2017 qui vous sont proposés ? Accepter, refuser ?

Sur le papier, les comptes sont équilibrés. On serait tenté de dire que tout est en ordre. Mais en réalité nous avons une perte de Fr. 640'000.-, que nous avons comblée en vendant une cure. Vous conviendrez que ce n'est pas très durable comme stratégie ! Mais nous n'avons guère le choix. Le problème ne se situe pas au niveau des décisions qui sont prises ici, mais au niveau de leur application. Aujourd'hui, la desserte ministérielle n'est pas conforme au tableau des postes. Globalement nous sommes en sur quotas. Prochainement, nous aurons des départs à la retraite et nous devons absolument en profiter pour mettre la desserte en conformité avec le tableau des postes.

Nous avons aussi parlé d'un autre risque, celui de la fraude. Dans leur rapport, les réviseurs attestent qu'ils n'ont rien observé d'anormal dans nos comptes. C'est tant mieux ! Mais ils m'ont aussi demandé comment ça se passe dans les paroisses. Les paroisses sont-elles attentives à ce risque ? Je vous transmets la question, qui est en fait un rappel à ne pas oublier la chose. Vos réviseurs sont des bénévoles, ce qui est remarquable. Compte tenu de cette réalité, il est d'autant plus important de leur rappeler la partie désagréable de leur tâche. Ils ne doivent pas seulement vérifier que les comptes sont bien tenus, mais aussi que les revenus et les dépenses aboutissent au bon endroit. Pour faciliter la tâche, le secrétariat général avait préparé une checklist il y a quelques années, que nous avons transmise aux présidents de paroisse. Si vous souhaitez qu'on vous la transmette à nouveau, n'hésitez pas de nous contacter.

Le dernier risque dont j'aimerais vous parler, c'est celui que nos recettes financières subissent une chute. C'est un risque qui concerne en premier lieu le Conseil synodal, un sujet qui nous occupe d'ailleurs bien souvent. Mais les paroisses ont aussi un rôle à jouer. Par le passé, nous avons vécu des temps où la contribution ecclésiastique était régulièrement thématifiée. On en parlait dans les cultes et en assemblées de paroisses, et les ministres avaient l'habitude de l'aborder dans leurs contacts. Aujourd'hui, le moment est venu de remettre le sujet en avant. La constitution de l'EREN le dit clairement : les membres ont pour devoir de subvenir à ses besoins matériels. Même pour une personne distancée de l'EREN, voir ses enfants participer au caté, savoir que les personnes âgées bénéficient d'un soutien spirituel dans leur home, être assuré d'un accompagnement digne dans le grand âge et dans le deuil, bénéficier de la visite d'un aumônier en cas de pépin de santé, approuver l'EREN dans ses activités pour les plus démunis, et payer sa contribution ecclésiastique, voilà qui forme un tout harmonieux et indissociable. Merci.

M. Johann Robert, commission d'examen de la gestion

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les députés et les membres du Conseil synodal, chers amis,

La Commission d'examen de la gestion a discuté des comptes lors de deux séances. Elle a rencontré le 28 mars 2018, M. Christophe Brügger, responsable de la comptabilité, accompagné de M. Denis Jeanneret, secrétaire général, pour échanger sur les comptes provisoires non validés par le Conseil synodal et pas encore révisés par la fiduciaire. Lors de sa séance du 2 mai 2018, la CEG a pu prendre position sur les comptes finaux qui vous sont présentés.

D'un point de vue formel, le compte d'exploitation figurant en page 2 est présenté avec une nouvelle répartition dans les différents postes en regroupant les « Institutions extérieures à l'EREN » avec « Diaconie et Entraide » pour former un nouvel intitulé « Diaconie & Institutions extérieures à l'EREN ». La partie « Immobilisation » reprend maintenant les résultats du patrimoine financier et immobilier de l'EREN. Auparavant, cette partie était qualifiée de résultat « hors exploitation ».

La page 25 du document des comptes présente un nouveau tableau. Celui-ci montre les comptes audités par l'organe de révision dans ses deux premières colonnes, ainsi que la répartition dans les différents domaines qui amènent au document que nous utilisons habituellement pour la revue des comptes. Le travail des réviseurs ne porte donc pas sur le document que nous utilisons, mais bien sur des comptes globaux. Il est bon de le rappeler. Ce nouveau tableau de la page 25 est aussi très intéressant parce qu'il permet une vision synthétique des comptes en une seule page. Cet effort de présentation est à saluer.

Sur le fond, la CEG s'est penché sur plusieurs points.

1. Les recettes

Pour les personnes physiques, nous avons constaté une diminution des contributions versées plus importantes que la réduction des montants facturés, alors que ceux-ci sont déjà réduits de

6.6% par rapport à 2016. Cette diminution des montants facturés provient vraisemblablement de facteurs conjoncturels, mais aussi de la diminution du nombre de paroissiens. La CEG s'est posé la question de la perte d'identification à l'EREN des contributeurs : comment susciter la sensibilité qui donne un sens au don sans contrepartie immédiate ? Nous considérons que ce thème doit être repris dans les travaux d'EREN 2023.

Pour les personnes morales, la contribution des entreprises, bien qu'elle reste modeste, est stable, voire meilleure que les années antérieures, l'année 2016 présentant dans son total une part pour 2015 facturée tardivement par l'Administration cantonale.

2. Les ressources humaines :

La répartition des coûts entre le poste comptable des « Remplacements » et celui des « Ministres en formation » en page 8 des comptes est assez complexe lorsqu'il est question de sur-quotas liés à des stagiaires, des suffragants ou des personnes qui ont fini leur formation, mais ne sont pas encore nommées. Cela mène à une difficulté de compréhension des écarts dans la lecture des comptes, sans que cela ne soit incorrect.

3. Les services cantonaux - aumôneries

Nous constatons que la participation des diverses institutions aux aumôneries n'a pratiquement pas bougé en 2017, parce que peu, voire pas de démarche concrète n'a été réalisée auprès des EMS en ce sens. Le Synode aura toutefois l'occasion de reprendre ce thème au point 7 de notre ordre du jour.

Sinon, la vacance du poste d'aumônier au sein du Centre fédéral pour les requérants d'asile nous a aussi interrogé.

4. Au poste « Finances & Administration », en page 16, pt 9, nous avons considéré que les frais de mandataires qui traitent les litiges immobiliers pourraient figurer à l'avenir dans les comptes des immobilisations, plutôt que les comptes d'exploitation.

D'une manière générale, les comptes 2017 présentent une perte d'exploitation de près de CHF 1'090'000.- et un résultat positif provenant des revenus de son patrimoine de CHF 1'130'000. Les comptes sont donc, contre toute attente, bénéficiaires de CHF 40'651.-. Nous relevons la bonne maîtrise des charges d'exploitation et une anticipation des effets des baisses de recettes liées à la contribution ecclésiastique de la part du Conseil synodal et du responsable de la comptabilité. Le patrimoine financier permet d'équilibrer les comptes, ce qui correspond au but recherché par les différents investissements consentis. La démarche initiée il y a quelques années portent ses fruits. La CEG se pose toutefois la question si des pistes autres que l'immobilier sont envisagées pour financer les futurs déficits d'exploitation ou si l'on s'en tient à cette situation. Quelles pourraient-elles être ?

Enfin, à titre de recommandation, nous encourageons que les règles de constitution ou d'utilisation des réserves ou des provisions soient établies et appliquées, par exemple pour la réserve pour événements spéciaux qui doit permettre de ne pas subir les variations conjoncturelles qui impactent les recettes. Ces règles permettront une meilleure cohérence entre les exercices comptables, éviteront d'éventuelles décisions aléatoires et faciliteront le travail de réalisation des comptes. Il semble qu'avec l'application du système de contrôle interne, ce sera le cas dès 2018.

Nous demandons aussi une certaine prudence dans les commentaires généraux sur les comptes. La brièveté du texte ne doit pas présenter la réalité de manière trop simpliste ou trop réductrice, au risque d'en devenir erronée. Dans l'introduction aux comptes, il nous est indiqué que la dissolution de la réserve latente sur l'immeuble de la cure de Rochefort a permis d'équilibrer les comptes. C'est juste, mais incomplet. En effet, dans les comptes d'immobilisation, d'autres écritures tout autant comptables ont péjoré le résultat, par exemple la modification du taux de réserve pour risque de cours pour CHF 130'000.- ou un amortissement exceptionnel de CHF 100'000.- sur l'immeuble de Grand'Rue 9 au Locle. En plus, les travaux sur l'immeuble Grand'Rue 9 au Locle prévus entièrement à charge du budget 2018 ont déjà été partiellement imputés à l'exercice 2017 pour un montant de CHF 440'000.- en raison de leur avancement. Certes, la situation de l'EREN n'est pas formidable, l'EREN n'est pas au bout de ses peines, mais il n'est pas nécessaire non plus de noircir le tableau. Tout comme pour les contributeurs, il faut aussi veiller à ne pas décourager les permanents de l'EREN avec des commentaires pessimistes, alors que les comptes – tout compte fait - ne sont pas si mauvais cette année.

Pour terminer, nous souhaitons remercier le Conseil synodal, en particulier M. Pierre Bonanomi, pour son souci des finances de notre église et M. Brügger et l'équipe du secrétariat général pour l'établissement des comptes. Nous vous recommandons d'accepter les comptes 2017.

Discussion sur l'entrée en matière

M. David Allisson, au nom de la paroisse du Val-de-Travers

J'aimerais donner un court témoignage pastoral à propos de la contribution ecclésiastique. Mes collègues et moi au Val-de-Travers revenons régulièrement sur la mention de la promotion de la contribution ecclésiastique durant les diverses préparations d'actes ecclésiastiques et également au catéchisme. C'est un élément qui nous tient à cœur dans notre colloque.

Concernant les contacts avec les familles lors de services funèbres, baptêmes ou mariages, lors de la mention de la contribution ecclésiastique, il y a souvent le réflexe des gens de répondre qu'ils vont préparer une enveloppe. Quand j'ai commencé mon ministère, les gens me donnaient souvent une enveloppe avec 10.-, 20.- voire 50.-. Dans la dernière enveloppe que j'ai reçue, il y avait 400.-. J'ai l'impression que les gens ont compris le message et savent plus ou moins ce qu'ils doivent quand on évoque la contribution ecclésiastique. Que dois-je faire de cet argent ? Je sais qu'il ne va pas dans ma poche ! Mais est-ce un soutien à la paroisse ou à la caisse centrale ? Est-ce considéré comme la contribution ecclésiastique de la personne qui fait appel aux services de l'Eglise dont on lui dit qu'elle est membre même si elle ne participe à rien autrement ? La notion de membres, il y a quelque chose de difficile dans la définition, car pour nous ce sont les gens qui figurent dans le fichier et pour les gens ce sont ceux qui participent à l'assemblée cultuelle ou ceux qui ont un lien avec leurs racines protestantes. Dans le rappel de l'importance de la contribution ecclésiastique, on est toujours confronté à cette difficulté là et pour peu que les gens ne se considèrent pas comme membres, ils ne se considèrent pas comme redevables de la contribution ecclésiastique. Par contre ils aimeraient bien payer un service, mais chaque fois que le Synode s'est prononcé sur la question, c'était pour dire que ce n'est pas un service tarifé car il y a la contribution ecclésiastique qui exprime la solidarité des membres de l'Eglise. Voilà quelques réflexions qui me viennent en entendant les remarques qui ont été faites à propos de la contribution ecclésiastique. Le chantier est ouvert depuis longtemps et qui ne se résout pas par la promotion au quotidien de la contribution ecclésiastique. Par rapport aux comptes, je suis reconnaissant de la politique de l'immobilier de l'EREN, qui ne permet pas seulement de boucher les trous avec des ventes de cures, mais il y a aussi des revenus pérennes mis en place ; je suis reconnaissant pour cette recherche de ressources alternatives ou complémentaires à la contribution ecclésiastique.

Mme Véronique Frutschi-Mascher, paroisse La Chaux-de-Fonds, en son nom propre

J'aimerais vraiment remercier Johann Robert pour ce rapport de la CEG. Cela fait du baume au cœur d'entendre un commentaire de ce type au niveau des comptes. Cela fait écho avec nos processus dans nos paroisses, lorsque des gens nous accusent d'être irresponsables et de ne pas faire attention à la gestion économique de la paroisse alors que nous préférons être dans des solutions constructives. Chaque paroisse doit trouver ses solutions mais ce n'est pas avec le pessimisme ambiant et peut-être à la mode qu'on va avancer.

❖ Vote sur l'entrée en matière : acceptée à l'unanimité

Discussion de détail

Le président tourne les pages des compte de résultat et bilan les unes après les autres.

M. David Allisson, au nom de la paroisse du Val-de-Travers

P.9, nous aimerions un complément d'information par rapport au commentaire 5 concernant les indemnités de loyer et de chauffage. La différence entre les comptes 2016 et les comptes 2017 paraît importante et est essentiellement due aux indemnités de loyer, comment ça se fait qu'il y ait ce saut-là ?

M. David Allisson, au nom de la paroisse du Val-de-Travers

P.15, au point 11, projet communication CER, quel est l'engagement de l'EREN, via la CER, par rapport au soutien de ce projet « capsules », cette série ?

Au point 12, autres projets de communication, il est indiqué le jubilé de la Réforme. Alors qu'en p.7 on nous dit que tous les frais liés au jubilé de la Réforme sont comptabilisés sous le point 7 de la p.7, alors quelle est la nuance et comment cela s'explique ?

Mme Catherine Bosshard, au nom de la paroisse de Neuchâtel

P.26, il semble que les dons du DM qui ne fait pas de campagne d'urgence sont en baisse. Est-ce qu'une réflexion politique serait à mener dans les Eglises romandes au niveau paroissial et cantonal pour privilégier le DM dans l'attribution de nos dons ?

M. Pierre Bonanomi, conseiller synodal

Effectivement il y a une augmentation dans le poste des indemnités de loyer. C'est une décision prise au Conseil synodal pour permettre aux pasteurs qui vont bientôt prendre leur retraite de trouver un appartement et déménager avant la retraite. Il n'y a pas les revenus de pension qui permettent de retrouver une maison du même type qu'une cure, donc c'est important de permettre aux pasteurs de trouver un logement qui leur convient même quelques années avant la retraite. On a réalisé récemment que pratiquement toutes les Eglises pratiquent cela.

Concernant l'engagement de l'EREN dans le programme de « capsules », en 2017 il n'y a rien eu mais j'ai cru entendre que pour l'année prochaine il y aura des frais de l'ordre de 18'000.-. Les capsules sont une présence sur les médias sociaux. Ce ne sont pas des dépenses imposées, mais des décisions prises entre le Conseil synodal et les médias romands.

Les frais de la réforme sont répartis sur deux positions. Par exemple le papier à lettre de l'EREN avec le grand « R », est-ce qu'il faut le mettre dans les frais de la Réformation ou dans les frais de papiers ? Certaines positions de dépenses ne peuvent pas être attribuées spécifiquement à la Réformation.

Résolution

Le Synode accepte les Compte de résultat et Bilan 2017 et en donne décharge au Conseil synodal.

- ❖ Vote sur la résolution : acceptée à l'unanimité
- ❖ Vote d'ensemble : accepté à l'unanimité

6. Rapport n°3 du Conseil synodal : Réorganisation des Services cantonaux

Mme Alice Duport, rapporteur

Le rapport n°3 qui parle de la réorganisation des services cantonaux peut paraître quelque peu aride. Pour vous le présenter, je vais donc m'appuyer sur les 3 valeurs de notre programme de législature : Souplesse, Dynamisme – et je garde le meilleur pour la fin, la Joie.

Souplesse :

Le présent rapport ne propose pas une révolution, mais simplement une réorganisation des services cantonaux. Il n'y a pas de tâche supplémentaire, mais un partage et une redistribution des tâches, en particulier de celle des responsables. Il n'y a pas de temps de travail supplémentaire pour les services cantonaux : c'est le tableau des postes 2016, et appliqué depuis 2016 aux services cantonaux - qui reste en vigueur.

Ce qui est nouveau, c'est essentiellement le vocabulaire et ce nouveau service qui remplace le mot « diaconie ».

Le service de Développement communautaire regroupe la promotion du bénévolat, la programmation médico-sociale (PMS) et l'aumônerie des homes, puisque les deux sont étroitement liés et appelés encore plus à des collaborations paroissiales, et le projet Asile.

Tous les services cantonaux ont pour vocation d'être en lien avec le terrain et le terrain paroissial. Ce sont bien nos paroissiens qui vont dans les hôpitaux, qui ont un proche dans une institution sociale, qui ont besoin de parler d'un deuil.

Ce sont les jeunes des paroisses qui sont formés comme monitrices et moniteurs du KT paroissial, et les enfants des paroisses qui ont besoin de catéchètes.

La transversalité (néologisme, semble-t-il) consiste à renforcer les liens entre services cantonaux et paroisses, à être à l'écoute des besoins des paroisses en terme de formation et d'accompagnement de projets, d'accueillir des projets émanant des paroisses pour aider – si besoin – à leur mise en œuvre.

Dynamisme

Chacun des trois services est appelé à évoluer et ne cesse de se remettre en question. Si les aumôneries sont bien établies, leur financement reste fragile (ex : les institutions sociales ont très récemment voulu baisser leur contribution, mais la maintiennent après discussion).

Le service de formation, amputé de la promotion du bénévolat et du poste « Église et société » doit se réorganiser et inventer de nouvelles manières d'être au service des protestants. Le poste d'aumônier des lycées et université comporte un volet de « veille sociétale », c'est-à-dire qu'il est attentif à l'actualité des sujets de société afin d'y répondre.

Mais c'est le nouveau service de Développement communautaire qui est appelé à être le plus dynamique, tourné résolument vers des projets en cours ou nouveaux.

Nous savons combien le domaine de l'Asile change d'année en année. Le rapport d'information sur la PMS vous donne un aperçu de la complexité des négociations pour la mise en place d'un service cohérent auprès des aînés de notre canton.

Depuis le mois de mars et la mise en place à titre expérimental du nouveau dispositif, le Conseil synodal a pu constater un dynamisme renouvelé de la part de tous les permanents concernés, heureux de se lancer dans une nouvelle structure et un fonctionnement différent.

Ce qui nous amène à mon troisième point : la Joie.

La joie

Quand un permanent est à l'aise dans son poste et qu'il peut s'investir pleinement dans sa tâche, il ou elle gagne en efficacité et en joie.

Lors des séances de préparation du Synode, il a été entendu que cette réorganisation, c'est « une affaire de personne ». Quand on dit, ça il y a toujours un peu de suspicion de tensions.

J'ai envie de vous dire que c'est effectivement une « affaire de personnes » puisque nous travaillons en Église avec des personnes. C'est notre rôle de discerner les talents et les compétences des permanents - et de les utiliser au mieux.

Il avait été dit en 2015, que les services cantonaux, avec leurs tâches diverses, étaient probablement trop lourds pour une seule personne. Aujourd'hui, deux permanentes se partagent ces tâches. Le Conseil synodal a ainsi voulu ainsi optimiser les compétences de l'une et de l'autre et les faire travailler en complémentarité.

Nous avons la ferme conviction que la réorganisation des services cantonaux que nous soumettons aujourd'hui au Synode est déjà porteuse de souplesse, de dynamisme et de joie. J'y rajoute l'efficacité et la confiance.

Discussion sur l'entrée en matière

M. Bernard Pillin, au nom de la paroisse du Joran

Le Conseil paroissial du Joran accepte le rapport du Conseil synodal, ainsi que les trois résolutions qui s'ensuivent. Il tient toutefois à faire deux remarques :

1. Si le Conseil synodal mentionne au début de son rapport l'évaluation à laquelle il a procédé, il n'en parle plus par la suite, sauf pour préciser que l'ancienne structure n'était pas suffisamment flexible. Le Conseil paroissial du Joran aurait aimé connaître, avec plus de détails, les résultats de cette investigation et les arguments qui ont conduit à la réorganisation des services cantonaux.

2. Le projet Asile, comprenant l'aumônerie dans le Centre fédéral de Perreux et l'aumônerie Req'EREN ne figure pas dans le tableau de la page 20. Le Conseil paroissial du Joran se demande si les postes sont occupés par des bénévoles ou s'ils ne sont pas pris financièrement en charge par l'EREN.

Mme Miriame Schneeberger, au nom de la paroisse Val-de-Ruz

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les députés,

Autant le dire d'entrée de jeu, le rapport du Conseil synodal sur la réorganisation des Services cantonaux nous a déçus. Pour être tout-à-fait honnêtes, Mesdames, Messieurs du Conseil synodal, vous nous aviez habitués à mieux.

En premier lieu, ce rapport nous a laissé une impression d'inachevé, un sentiment d'inabouti. La réorganisation des Services cantonaux qui y est présentée nous a paru le résultat à peine satisfaisant d'un processus à la « va comme j'te pousse », plus chronologique qu'analytique.

Qui dit organisation en services dit classification par catégories. Qui dit classification, dit critères : critères d'inclusion, d'exclusion, c'est-à-dire critères distinctifs explicites. Nous les avons cherchés, en vain. De critères explicites, nous n'en avons trouvés que 2 qui s'avèrent, en plus, être des critères transversaux ne permettant pas de classer : le dynamisme et la souplesse (p.13). A ce niveau, il manque définitivement la joie, celle d'une projection confiante dans l'avenir d'une structure cohérente. Cela fut dit lors de la séance de préparation, nous voulions connaître les critères de classification retenus par le Conseil synodal et savoir pourquoi un certain service changeait de nom, pourquoi telle structure ou activité changeait de service et pourquoi d'autres pas. Au-delà de l'évolution des choses, la question du sens nous tarade et ne souffre pas d'attendre EREN 2023.

Mais là n'était pas notre unique déception. La 2^{ème} laissait poindre un mouvement d'humeur, tout de même. A l'heure où les paroisses doivent appliquer le tableau des postes 2013, une augmentation d'un poste à responsabilité d'un 0,3 EPT nous a froissés. Nous avons admis que le jonglage entre les chiffres du tableau des postes de la p.19 se voulait rassurant – on n'allait pas chipoter pour le passage d'un 11,28 à un 11,30, mais le mal était fait : on prenait sur le travail de terrain pour fournir un poste à responsabilité perché en haut de la pyramide, sans qu'il y ait eu une évaluation de ce poste. Ce n'était pas pour nous réjouir et nous attendons de pieds fermes, si elle devait être acceptée, les retombées positives de cette augmentation sur les paroisses.

Troisièmement, arrivés à ce stade de la discussion, nous dépit fut complet lorsque nous avons constaté, non sans une pointe d'amertume, que peu importait, finalement, notre effort de compréhension et de déduction, peu importaient nos capacités d'analyse et de discernement puisque le Conseil synodal avait déjà décidé d'appliquer cette nouvelle organisation avant même qu'elle ne soit présentée au Synode. Ce non-respect de la procédure nous a amplement laissé croire que c'était surtout notre capacité d'adaptation qui était explorée, le délai de mars à juin étant trop long pour être légal et trop court pour tirer un premier bilan. Un délai pour ainsi dire autant inutile qu'arrogant. De snober ainsi le Synode n'a pas eu l'heur de nous plaire.

Que fallait-il conclure ? Que l'élève pouvant mieux faire, il fallait lui renvoyer sa copie ou que nous pouvions nous contenter de la note de passage ? C'est cette 2^{ème} option qui fut choisie.

C'est donc sans enthousiasme et sans joie que la paroisse du Val-de-Ruz entrera en matière mais avec beaucoup de souplesse et d'amour, parce que, tel qu'il est écrit dans la Première épître de Pierre, « l'amour couvre un grand nombre de péchés ».

M. Johann Robert, au nom de la paroisse de l'Entre-deux-Lacs

La paroisse de l'Entre-deux-Lacs est empruntée de se prononcer sur la réorganisation des services cantonaux et sur le bienfait de ses résultats. Toutefois, elle considère que, si une organisation ne donne pas satisfaction dans son fonctionnement, il est opportun de la modifier. Les services cantonaux, qui couvrent un spectre très large d'activités et dont les forces de travail sont morcelées à l'extrême ont besoin de pouvoir se penser et se repenser pour tenir compte des nombreuses mutations, qui interviennent dans le domaine médico-social ou l'asile. Il semble nécessaire de se laisser le droit de modifier encore l'organisation à l'avenir quitte à travailler à tâtons. La paroisse de l'Entre-deux-Lacs approuve donc le fait de présenter un rapport d'évaluation dans deux ans et entrera en matière sur ce rapport.

M. Martin Nouis, au nom de la paroisse La Chaux-de-Fonds

J'ai découvert dans l'EREN quelque chose d'extraordinaire, c'est la place des moniteurs dans le catéchisme. C'est une richesse qui permet de donner une vraie place aux jeunes qui s'engagent après leur catéchisme, en paroisse. C'est un vrai défi pour toutes les paroisses pour les âges post-moniteurs. Après 4 ou 5 ans comme moniteurs, c'est un défi de trouver une place dans l'EREN et dans la paroisse. On se demande si ce n'est pas possible que cela soit pensé au niveau cantonal, car finalement l'attachement paroissial est plus un attachement d'amitié envers des personnes qu'envers un lieu. Ils seraient prêts, s'il y avait une place pertinente qui leur était

proposée, à se déplacer plus facilement. Actuellement c'est la même personne qui est responsable de l'aumônerie à l'uni et de l'accompagnement des moniteurs, donc peut-être qu'on pourrait en profiter pour réfléchir à une formule cantonale post-moniteurs. Dans les statistiques, il y a 26 moniteurs au lieu de 6 moniteurs indiqués.

Mme Juliette Leibundgut, au nom de la paroisse La Chaux-de-Fonds

Les formations des bénévoles visiteurs sont maintenant cantonalisées et oecuménisées. Est-ce possible que les formations continues soient aussi cantonalisées et oecuménisées pour enrichir les partages ?

Mme Catherine Bosshard, au nom de la paroisse de Neuchâtel

Au nom de la paroisse, je remercie Alice pour sa présentation. Nous entrerons en matière et accepterons les résolutions. Toutefois nous voulons transmettre nos interrogations.

C'est surtout le pôle Développement communautaire qui nous questionne. Que faut-il entendre par nouveauté de la promotion du bénévolat au niveau cantonal ? en plus les EMS, Req'EREN ou la formation des jeunes pour le KT ?

Selon l'expérience des paroisses il s'agit surtout de relations de proximité, d'offres et de besoins en lien avec le terrain. La fidélisation et le soin du bénévole se fait au niveau paroissial. On constate un manque de coordination entre les projets cantonaux et paroissiaux (ex 2 projets de remerciements des bénévoles 1 en paroisse, 1 sur la plan cantonal, pourquoi ?)

Est-ce qu'au niveau cantonal, les événements projetés sont désirés, judicieux pour les paroisses ? L'amélioration de la communication entre partenaires paroisses, service cantonal, chargée de communication est à améliorer. Si j'ose dire encore :

Pour repourvoir un poste les paroisses doivent préparer le rôle avant la mise au concours. Dans cette situation les rôles ont été faits pour les personnes. Qu'arrivera-t-il si une de ces personnes quittent son poste ? Le CS doit faire attention où 2 manières d'agir différentes se réalisent entre paroisses et entre CS /postes cantonaux dans une même institution.

M. Patrick Schlüter, paroisse du Val-de-Travers, en son nom propre

Je m'exprime en mon nom propre tout en donnant un écho de quelques éléments de la discussion au Conseil paroissial. Dans nos discussions, nous avons partagé un certain nombre de critiques par rapport au rapport. Mais maintenant j'ai envie d'être plutôt pragmatique dans mes constatations. Dans beaucoup de domaines qui touchent les Services cantonaux les enjeux se sont complexifiés, en matière d'asile, de discussion avec les EMS notamment. Le fait d'avoir 2 personnes qui collaborent me paraît plus productif. Ensuite, nous sommes plutôt satisfaits, au niveau de la paroisse, suite aux contacts au niveau de Req'EREN et des EMS avec les Services cantonaux.

M. David Allisson, paroisse du Val-de-Travers, en son nom propre

Le Synode a déjà eu l'occasion de m'entendre au sujet de ma préoccupation que l'Eglise cherche une place et le contact avec le monde d'aujourd'hui. Quelques réflexions vont dans ce sens dans ce que j'ai entendu tout à l'heure, notamment comment vivre d'une manière joyeuse, dynamique et souple avec les personnes d'âge post-caté, ainsi que la réflexion cantonale par rapport à l'aumônerie. Je reviens sur les adieux d'Elisabeth Reichen l'année dernière où elle a relevé devant le Synode un souci ou une tristesse par rapport au fait que ce poste en lien avec la société civile disparaisse. Je retrouve un peu de joie dans le rapport d'aujourd'hui car j'ai l'impression de lire ce lien, même s'il n'est pas encore formulé explicitement, finalement ailleurs. Cette préoccupation Eglise et société, investie par Elisabeth Reichen, dû à sa personnalité, dans la culture et l'inter-religieux, je la vois maintenant orientée dans la dimension du bénévolat et dans le travail fait à propos de la PMS. Est-ce la bonne lecture ? Est-ce que ce lien Eglise et société est réinvesti d'une autre manière par les Services cantonaux ?

M. Frédéric Jakob, au nom de la paroisse de la BARC

On est prêt à suivre cette réorganisation, On aurait souhaité que le Conseil synodal apporte son rapport en juin et laisse le Synode décider, mais comme la réorganisation s'est faite en mars, on est déjà dans l'opérationnel et c'est regrettable que le Synode n'ait pas pu se prononcer et soit mis devant le fait accompli.

On est une société très souple, tout change, tout bouge. Mais par rapport aux bénévoles en paroisse, ces réorganisations sont un peu difficile à suivre. J'aimerais bien un peu moins de souplesse et que les responsables s'engagent jusqu'en 2020.

Mme Alice Duport, conseillère synodale

Une première réponse très factuelle sur les postes qui touchent à l'asile (Req'EREN et le Centre de Perreux), ils ne figurent pas sur le tableau des postes de l'EREN car ils sont tous les deux soumis à financement extérieur. Req'EREN doit trouver son propre financement et le Centre de Perreux est en partie financé par la FEPS.

Dans le même ordre d'idée, il a été dit « on prend sur le terrain ». Dans cette réorganisation des Services cantonaux, il n'y a pas de création de poste. Les EPT (équivalents plein temps) restent exactement les mêmes. Ce qui peut paraître être un nouveau poste de responsable à 0.5 EPT est en fait que la responsable elle-même est impliquée dans son service. Elle n'est pas un chapeau, elle est une actrice de son propre service qui le met en place et en porte la responsabilité.

Pourquoi fallait-il mettre ça en place avant le Synode ? Il ne fallait pas mais on l'a fait. On a pris le risque de procéder ainsi. C'est de l'ordre de la souplesse. Il faut savoir à un moment donné discerner et saisir le bon moment et mettre en place des choses qui fonctionnent. Le Conseil synodal est responsable des Services cantonaux. L'opportunité s'est présentée d'avoir des talents différents, des compétences complémentaires et on a décidé de les mettre au travail tout de suite. Les cahiers des charges ne sont pas faits, le Conseil synodal et les RH attendent la décision de ce Synode pour fixer les choses. C'est donc à titre expérimental et dans la confiance que nous avons mis les choses en place et que nous attendons avec confiance votre décision.

Concernant la question du bénévolat, ce poste est complètement transversal et on pourrait améliorer la communication entre les Services cantonaux et les paroisses. Le nouveau dispositif veut vraiment favoriser des collaborations et des synergies plus appuyées et cela peut passer par la Com.

Quant aux fresh expressions, même si cela n'a pas été dit, c'est typiquement quelque chose qui toucherait la fameuse tranche d'âge qu'on ne voit jamais. C'est le genre de nouveaux projets qui pourraient émaner des paroisses, émaner de quelques collègues, de quelques conseils, et remonter vers les Services cantonaux, soit dans la formation, soit dans le développement communautaire. On pourrait se donner ainsi les moyens et les outils de réinventer des expressions nouvelles et fraîches.

- ❖ Vote sur l'entrée en matière : accepté à l'unanimité

Discussion de détail

Résolution 1

Le Synode classe les résolutions 172-D et 172-L.

- ❖ Vote sur la résolution 1 : acceptée car non combattue

Résolution 2

Le Synode confirme l'organisation des Services cantonaux en trois services : Aumôneries, Formation et Développement communautaire.

- ❖ Vote sur la résolution 2 : acceptée car non combattue

Résolution 3

Le Synode charge le Conseil synodal de lui présenter une évaluation des Services cantonaux en juin 2020.

Amendement de la paroisse des Hautes-Joux

Le Synode charge le Conseil synodal de lui présenter une évaluation des Services cantonaux en juin 2020.

Ce rapport comprendra entre autres des données chiffrées sur le rôle des responsables des services cantonaux.

- nombre d'activités organisées par les responsables
- nombre de participants aux activités cantonales organisées par les responsables
- nombre de rencontres avec les responsables dans les paroisses

Mme Christine Hahn, au nom de la paroisse des Hautes-Joux

A la lecture du rapport n° 3, nous avons eu des réactions qui ont ressemblé à ce que nous avons entendu ce matin. Nous reconnaissons le travail qui est fourni par les Services cantonaux dans les aumôneries, dans la formation des moniteurs de KT ou dans d'autres formations et dans la diaconie, comme l'a dit, entre autres, la paroisse La Chaux-de-Fonds. Comme l'a relevé la paroisse de Neuchâtel, nous pensons aussi que certaines fois ce n'est pas très clair où les Services cantonaux sont au service des paroisses. L'exemple de Catherine Bosshard concernant la journée cantonale de remerciement des bénévoles, qui vient un peu court-circuiter ce qui est fait en paroisse, est excellent. On se demande parfois où est la transversalité, la communication entre les paroisses et les Services cantonaux. Nous avons également eu quelques réactions similaires à celles du Val-de-Ruz, notamment en ce qui concerne la partie chiffrable et réalisable du travail fourni par les responsables des Services cantonaux car ce rapport n° 3 est vraiment axé sur la réorganisation de poste pour les deux responsables. Nous ne nous sommes pas attardés aux 0.5 ou 0.6 % bien que nous nous sommes demandé d'où ils venaient et ce qu'ils contenaient. Nous avons vraiment besoin de comprendre et d'avoir des éléments chiffrés pour être informé au niveau du Synode. Il est demandé à toutes les paroisses chaque année de fournir leur nombre de services funèbres, de jeunes, etc. Il nous semble aussi judicieux que ces chiffres soient demandés aux responsables des Services cantonaux. C'est pourquoi nous proposons cet amendement qui précise l'évaluation des responsables des Services cantonaux. Si le Conseil synodal propose encore d'autres éléments chiffrés, nous serons très heureux de les avoir, mais nous demandons au moins des chiffres sur ces trois rubriques.

M. Patrick Schlüter, paroisse du Val-de-Travers, en son nom propre

J'ai deux interventions. Premièrement je m'adresse aux Hautes-Joux. Je ne comprends pas tout à fait le texte de l'amendement proposé car il est parlé des responsables des Services cantonaux, donc il s'agit des deux postes de co-responsables. Par contre j'ai plus de peine à comprendre « le nombre de participants aux activités cantonales organisées par les responsables » parce qu'il me semble que les deux responsables vont plutôt soutenir d'autres permanents qui eux organisent des activités avec des participants. Deuxièmement, j'ai plutôt une question. Je n'avais pas imaginé déposer un amendement mais plutôt une question qui peut être entendue du Conseil synodal pour une réflexion à mener pour 2020. J'ai relu le pv du Synode 172 et il y avait eu un débat très intéressant sur l'organisation des Services cantonaux et sur la manière d'envisager le poste de responsable. Phil Baker était intervenu pour déposer des réflexions au niveau du rôle des colloques des permanents des Services cantonaux et une question aussi pertinente sur le fait que les entretiens d'évaluation des permanents des Services cantonaux étaient menés de manière annuelle plutôt que tous les deux ans comme c'est recommandé pour les paroisses. Il imaginait que dans ce domaine-là, il y avait du temps qui pouvait être gagné pour le responsable et aussi un certain nombre de simplification ou de choses qui auraient pu être déléguées au modérateur de ces colloques. Je veux dire que je trouve cette réflexion de Phil Baker toujours intéressante et toujours d'actualité. Peut-être qu'on peut me répondre sur ce qu'il en est actuellement concernant les bilans des permanents des Services cantonaux mais j'aimerais aussi que cela soit pris en compte dans l'évaluation pour 2020.

Mme Véronique Frutschi-Mascher, paroisse La Chaux-de-Fonds, en son nom propre

J'entre dans l'idée d'avoir une évaluation précise mais précisons tout d'abord le rôle d'un responsable. C'est peut-être cela qui nous manque pour pouvoir faire l'évaluation. J'ai l'impression que ce qui est demandé ne correspond pas vraiment au rôle des responsables.

M. David Allisson, paroisse du Val-de-Travers, en son nom propre

Je suis troublé par cet échange car en lisant la proposition d'amendement, je me suis demandé qui étaient les responsables. Je pensais aux permanents des Services cantonaux. Car en parlant

des activités organisées et du nombre de participants aux activités cantonales, je voyais et comprenais les activités de terrain. J'entends maintenant que ce sont les deux responsables des Services cantonaux et du coup je deviens un peu mal à l'aise avec la proposition car le Synode, en soutenant cette proposition, joue un rôle exécutif qui est la tâche du Conseil synodal. C'est le Conseil synodal qui doit formuler les cahiers des charges, les rôles et les évaluer. Personnellement je ne peux donc pas entrer dans cette proposition. Une autre chose me trouble est de savoir comment s'articule le travail d'équipe des Hautes-Joux. A l'écoute du culte, j'ai entendu une grande invitation à la confiance et dans la formulation de cet amendement, je vois une recherche de contrôle et maîtrise.

Mme Christine Hahn, au nom de la paroisse des Hautes-Joux

C'est vrai qu'il y a une question dans la lecture du rapport sur le rôle de cette réorganisation. Ce matin on nous a dit que les rôles vont encore devoir être établis. Si j'ai bien compris, on attendait la décision d'aujourd'hui pour pouvoir établir les rôles définitifs des deux responsables. Dans le rapport il nous manquait du contenu pour pouvoir dire ce que font ces deux personnes avec un 0.5 et 0.6 EPT de coordination. Qu'est-ce que cela implique ? Quel est vraiment leur rôle ? On doit prendre la décision d'accepter le changement et bien sûr, pour des raisons pragmatiques on le fait, mais maintenant si en tant que Synode on veut évaluer, tout en laissant évidemment le Conseil synodal établir les rôles et les questions dévaluation, je souhaiterais que dans le rapport dans deux ans on ait ces éléments précis pour pouvoir prendre une décision informée. On peut changer les formulations, les rendre moins précises, ce n'est pas une question de contrôle, mais si nous voulons en tant que Synode être informé pour pouvoir valider ce qui a été fait, on doit avoir un certain contenu.

M. Patrick Schlüter, paroisse du Val-de-Travers, en son nom propre

Je soutiens l'intervention de David Allisson. Je m'oppose à cet amendement. On demande une évaluation des Services cantonaux et moi cela me suffit que le Conseil synodal entende les préoccupations du Synode et mène son évaluation. C'était le sens de mon intervention de tout à l'heure en rappelant ce que Phil Baker avait dit il y a quelques années. Avoir le nombre d'activités organisées par les permanents des Services cantonaux peut être extrêmement intéressant et le nombre de personnes dans les EMS, etc., ce sont des données objectives. Par contre que veut dire le nombre de participants aux activités, aux séances, des responsables ? On ne peut rien faire. Il peut y avoir des rencontres annuelles ou des conflits qu'un responsable doit gérer qui demandent un nombre élevé de séances, des négociations avec les EMS etc. Ce sont des indicateurs qui ne sont pas pertinents par rapport à la tâche d'un responsable.

M. Jean-Claude Barbezat, au nom de la paroisse Val-de-Ruz

Cet amendement nous laisse perplexe par quelques remarques « entre autres des données chiffrées » signifie qu'il y a d'autres données qui ne sont pas chiffrées, qui ne sont pas évoquées. C'est important que ce rapport ne donne pas qu'une liste de catalogue dont on voit une ébauche. On peut bien penser que le nombre d'activités, le nombre de participants, le nombre de rencontres ne seraient pas suffisants pour établir un rapport. Cette idée de catalogue nous laisse perplexe. Dans une résolution, c'est compliqué de l'énoncer ainsi. Par ailleurs, on peut attendre que le Conseil synodal soit suffisamment intelligent pour prendre l'évaluation des Services cantonaux en 2020 et savoir quelle part d'humanité il va donner, quelle part chiffrée il va donner et quelle part relationnelle il va donner, en faisant un rapport suffisamment complet en tenant compte des remarques faites tout à l'heure. En outre, en 2020, si le Synode n'est pas convaincu du rapport du Conseil synodal, il peut le renvoyer ou y renoncer. Alors attendons le travail du Conseil synodal sans avoir un catalogue non exhaustif.

Mme Catherine Bosshard, paroisse de Neuchâtel, en son nom propre

Pour avoir un peu plus de détail, est ce qu'on ne pourrait pas simplement mettre dans la résolution qu'on aimerait avoir une évaluation détaillée des Services cantonaux, ce qui obligerait le Conseil synodal à mettre un certain nombre de détails en lien avec ce qui vient d'être dit ?

Mme Alice Dupont, conseillère synodale

Le Conseil synodal refuse l'amendement des Hautes-Joux car cela dépend plus du bilan professionnel des personnes impliquées dans les Services cantonaux que de l'évaluation du poste. Il ne faut pas confondre l'évaluation d'un dispositif et le bilan des personnes qui travaillent.

- ❖ Vote sur l'amendement des Hautes-Joux : refusée avec 4 oui et 3 abstentions

Le président donne la parole si des députés veulent ajouter quelque chose à la résolution initiale du Conseil synodal.

Mme Catherine Bosshard, paroisse de Neuchâtel, en son nom propre
Je rajoute « détaillée ».

Résolution 3, amendement de Catherine Bosshard

Le Synode charge le Conseil synodal de lui présenter une évaluation détaillée des Services cantonaux en juin 2020.

M. Christian Miaz, président du Conseil synodal

Pour le Conseil synodal, c'est embarrassant le mot « détaillée » car on ne sait pas ce que cela veut dire. On a bien pris note de toutes les remarques faites par les différents députés. On va essayer de les intégrer.

- ❖ Vote sur la résolution 3, amendement de Catherine Bosshard : refusée avec 27 non, 12 oui et 1 abstention

Résolution 3 (votée)

Le Synode charge le Conseil synodal de lui présenter une évaluation des Services cantonaux en juin 2020.

- ❖ Vote sur la résolution 3 : acceptée avec 35 oui, 1 non et 3 abstentions

Résolution 4, supplémentaire de la paroisse de l'Entre-deux-Lacs

Le Synode charge le Conseil synodal d'informer régulièrement les paroisses de l'offre et de l'appui qui peuvent leur être accordé par les Services cantonaux.

M. Johann Robert, au nom de la paroisse de l'Entre-deux-Lacs

Lors de la préparation au Synode, nous avons constaté qu'un grand nombre de conseillers paroissiaux ne connaissent pas les activités, ni le rôle des Services cantonaux et du service de la formation en particulier. Il nous a donc semblé important que le Synode formule une demande pour qu'un effort de promotion soit fait pour que l'offre et l'appui que peuvent apporter les Services cantonaux soient communiqués aux paroisses.

Mme Alice Duport, conseillère synodale

A priori la résolution supplémentaire ne mange pas de pain donc on n'est pas forcément contre. Mais la communication se fait. Par exemple pour la catéchèse, ce sont les plates-formes de KT qui sont informées donc cela passe par les ministres concernés, voire les présidents de paroisse, comme toute communication dans l'EREN. On peut toujours améliorer mais on a l'impression que pour tout ce qui est offre de formation, cela passe par les canaux habituels qui sont les présidents, les modérateurs, les ministres.

Mme Juliette Leibundgut, paroisse La Chaux-de-Fonds, en son nom propre

Je comprends la remarque de l'Entre-deux-Lacs car il est vrai qu'en tant que laïque on n'est souvent pas au courant de ce qui se passe. J'ai aussi appris toutes ces formations lors de notre soirée de préparation. On a l'impression que souvent les choses restent au niveau des ministres et on apprend les choses tardivement ou des choses nous intéresseraient mais on n'est pas au courant. Si des choses sont intéressantes pour l'EREN en général, ne pourrait-on passer un peu plus par le journal Réformés, afin que les laïques soient au courant ?

- ❖ Vote sur la résolution 4 : acceptée avec 27 oui, 4 non et 9 abstentions
- ❖ Vote d'ensemble : accepté à l'unanimité

7. Rapport n°4 du Conseil synodal : Financement de l'aumônerie en établissement médico-sociaux (EMS)

M. Jean-Philippe Calame, rapporteur

Chers Frères et Sœurs députés, Pour la plupart des différents type d'aumôneries, la participation financière visée et attendue a été atteinte. Mais les contextes évoluent, et rien n'est jamais acquis de manière pérenne. Vous avez certainement noté avec satisfaction dans le rapport que le financement de l'aumônerie en hôpital a obtenu ces dernières années une réponse appropriée de la part de feu HNE. En revanche, l'apparition d'une nouvelle structure signifie de faite pour les Eglises la nécessité de reprendre des négociations.

La situation est fort différente dans les EMS. La problématique du financement de l'aumônerie dans les EMS perdure et la question est reprise périodiquement en Synode.

Force est de constater qu'il y a eu des manquements au moment de la cantonalisation de l'aumônerie en EMS. Certains établissements qui contribuaient auprès des paroisses n'ont pas été contactés, d'autres insuffisamment informés, de sorte qu'une partie de leur appui s'est perdu et doit maintenant être sollicité sur de nouvelles bases.

Force est aussi de constater que des circonstances extérieures, notamment l'échec de la signature d'une convention avec une association regroupant de nombreux EMS, n'ont pas arrangé les choses.

Enfin, un autre important facteur influence le rythme des diverses démarches entreprises. En effet, du point de vue du Conseil synodal, l'aumônerie en EMS ne peut être renforcée et valorisée que de manière œcuménique. Face aux enjeux qui se présentent actuellement autour de l'attention portée aux aînés et des diverses représentations que la société se fait de cette part de plus en plus importante de la population, une Eglise ne peut se permettre de faire cavalier seul. Parmi les acteurs sociaux en dialogue entre eux et avec l'Etat, les Eglises se doivent de se présenter en tant que partenaires unis et solidaires. Cela ne va pas sans l'effort indispensable mais exigeant de trouver pour chaque partenaire la bonne manière d'être avec les autres. Cela implique des clarifications et des échanges de vue approfondis à certaines étapes, comme le rapport d'information sur la PMS s'en fait l'écho.

Vous êtes donc invités à voir dans tout ce cheminement, au-delà des difficultés et des maladresses, une fidélité et une persévérance toutes évangéliques, que l'on pourrait résumer par la maxime bien connue : « Seul, on va plus vite, ensemble on va plus loin ! ».

Pour conclure et pour répondre de façon claire et nette à la question qui a motivé ce rapport : L'objectif en EMS était ambitieux et ne peut pas être atteint en tant que tel. Cependant, l'intention fondamentale reste ; il demeure pertinent de solliciter une participation la plus significative possible des EMS. C'est le contexte pour y parvenir qui a déjà beaucoup changé et qui évoluera encore toutes ces prochaines années, à mesure que se mettront en place les nouvelles structures prévues par la Planification médico-sociale dans notre canton. Le Conseil synodal est décidé à garder le cap et à réaliser, avec l'aide des services cantonaux et en étroite collaboration avec les paroisses, les démarches nécessaires pour concilier ces nouveaux défis et le financement des activités de l'EREN en faveur des personnes âgées. Je vous remercie de votre attention, ainsi que de votre implication dans la discussion.

Discussion sur l'entrée en matière

M. Johann Robert, au nom de la paroisse de l'Entre-deux-Lacs

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

On pourrait qualifier la thématique du financement de l'aumônerie en EMS de roman fleuve ou de serpent de mer. A ce titre, cette thématique pourrait commencer à lasser tant les rapports successifs présentés au Synode donnent l'impression que la résolution de 2011 demandant de négocier une contribution financière équivalent à idéalement 80% du coût des services de l'EREN est un caillou dans la chaussure du Conseil synodal, dont il souhaite se débarrasser.

En décembre 2016, nous avons le sentiment que le travail n'a pas été fait. Le présent rapport, bien qu'il apporte quelques compléments en lien avec la PMS et la position des deux autres Eglises reconnues, n'améliore pas notre appréciation. Après la décision de l'ANEMPA en 2014 de ne pas entrer en matière sur la demande de l'EREN, il semble qu'il n'y ait pas eu de démarche concrète auprès des EMS, de rencontre directe avec les directions. Comment, maintenant, nous indiquer que l'atteinte d'un 80% de financement est inapplicable ?

Le précédent rapport n'était pas satisfaisant aux yeux de la majorité du Synode et a été recalé. Bien que ce rapport ne soit guère plus convaincant, la paroisse de l'Entre-deux-Lacs souhaite aller de l'avant en acceptant l'entrée en matière, sans demander le renvoi au Conseil synodal. Cependant, elle proposera plusieurs amendements pour lancer un mouvement sans baisser les bras avant même d'avoir pris le bâton de pèlerin pour rencontrer directement les directions des EMS.

M. Jean-Philippe Calame, conseiller synodal

Il n'y a pas eu de négociation directe avec toute une série d'établissements médico-sociaux alors que tout cela est agendé dans nos tiroirs et dans nos intentions et nos possibilités, mais cela ne veut pas dire qu'on n'a rien fait. Ce qui résiste, c'est à la fois la vie qui change et c'est savoir persévérer pour mieux sauter. Une décision stratégique très claire a été prise à un moment donné, et il faut savoir si nous voulons continuer tout le travail qui se fait auprès des personnes âgées par les Eglises et sur un front uni et œcuménique. Nous croyons que c'est une condition sine qua non, en particulier parce que nous avons à la fois la vision de ce qui se vit auprès des personnes âgées dans les EMS, mais aussi de tout ce qui se prépare comme changement, et qu'on voit déjà apparaître progressivement, dans la planification médico-sociale. On ne peut pas séparer de façon absolue ces deux domaines qui sont en train de s'interpénétrer et de s'influencer mutuellement ; les aumôniers le sentent déjà. Stratégiquement nous avons dû mettre en place une commission inter-Eglises qui travaille de façon approfondie et extrêmement dans le concret et qui attend que la planification médico-sociale avance encore au niveau du canton pour pouvoir amener toutes les idées déjà écrites et préparées. En ce qui concerne le financement de l'aumônerie en EMS, l'Eglise catholique a pris position, pour le moment, de souhaiter donner ce service de manière bénévole. Cela nous met en tension et c'est un des paramètres qui a imposé une certaine attente. Si on voulait aller jusqu'au bout du travail de préparation d'un projet fiable face aux autorités politiques de notre canton et se présenter de manière unie, avec un projet valable et œcuménique, on était obligé de ne pas saborder notre collaboration avec une décision unilatérale d'aller faire notre pèlerinage auprès des directions des EMS. Nous sommes en train de bâtir quelque chose de solide et qui est très concret dans les projets et dans l'application relativement rapide une fois que la planification au niveau cantonal aura encore évolué et entrera dans sa phase concrète. C'est important que vous sachiez que nous n'avons pas baissé les bras, on a beaucoup travaillé ; il y a eu un travail énorme par la commission inter-église. On ne peut que saluer ce qui est fait. Il n'y a pas une indifférence ni un laisser-aller, nous tenons compte des circonstances pour créer solidement les fondations d'un travail œcuménique, renouvelé et actualisé aux exigences et aux défis qui nous attendent ces prochaines années.

- ❖ Vote sur l'entrée en matière : acceptée à l'unanimité

Discussion de détail

Résolution 1

Le Synode prend acte de l'évolution du dossier du financement de l'aumônerie en EMS.

- ❖ Vote sur la résolution 1 : acceptée car non combattue

Résolution 2

Le Synode prend acte de l'inapplicabilité dans le domaine de l'aumônerie des EMS, du principe de la participation financière des partenaires civils équivalent à 80% du coût des services de l'EREN, part prise sur le subside du Canton aux Eglises reconnues comprise.

Amendement de la paroisse Val-de-Ruz

Le Synode prend acte de l'inapplicabilité, dans le domaine de l'aumônerie des EMS, du principe de la participation financière des partenaires civils équivalent à 80% du coût des services de l'EREN. ~~part prise sur le subside du Canton aux Eglises reconnues comprise.~~

M. Jean-Claude Barbezat, au nom de la paroisse Val-de-Ruz

Monsieur le président, mesdames, messieurs, notre proposition d'amendement consiste en la suppression de la fin de cette résolution 2. Nous y voyons une question de fond et de forme.

Question de fond : il ne nous paraît pas utile de rappeler la part du subside de l'Etat. Les partenaires civils sont évoqués pour le 80% ; le rapport a stipulé clairement le partage 50 – 30 de ce 80%. Comme il s'agit d'inapplicabilité, nullement nécessaire de redonner cette précision.

Question de forme : la lecture de la résolution telle que présentée ne nous apparaît pas d'une grande clarté et risque d'être incomprise dans sa formulation, une formulation qui alourdit fortement le texte.

En conséquence de ces deux remarques, l'abandon de la fin de la résolution, tel que vous l'avez sous vos yeux, ne modifie pas l'esprit et allège le texte.

Au vu de l'amendement proposé par la paroisse de l'Entre-deux-Lacs, nous n'aurons aucune difficulté à remplacer « inapplicabilité » par « la difficulté d'appliquer », ce qui pourrait tout à fait être intégré dans notre proposition.

M. Jean-Philippe Calame, conseiller synodal

On peut accepter d'enlever la dernière phrase. Concernant l'inapplicabilité, on peut aussi être d'accord simplement je précise que c'est quand même clairement la question que le Synode nous a posé, notamment par la voix du Val-de-Travers à l'époque qui demandait de savoir si c'est applicable ou pas applicable. Nous répondons que ce n'est pas applicable mais toutes les résolutions vont quand même dans le sens de dire que nous aimerions l'atteindre le plus possible. Il faut être cohérent. Le 80% ne nous paraît pratiquement pas applicable, mais c'est sûr qu'on va tendre le plus vers cela.

Le président précise que maintenant la résolution du Val-de-Ruz est devenue la résolution du Conseil synodal, donc sans la fin de la phrase.

Amendement de la paroisse de l'Entre-deux-Lacs

Le Synode prend acte de ~~l'inapplicabilité~~ la difficulté d'appliquer, dans le domaine de l'aumônerie des EMS, ~~du~~ le principe de la participation financière des partenaires civils équivalent à 80% du coût des services de l'EREN, part prise sur le subside du Canton aux Eglises reconnues comprise.

M. Johann Robert, au nom de la paroisse de l'Entre-deux-Lacs

En lisant le rapport, la question ne s'est pas forcément posée de l'inapplicabilité des 80% mais plutôt de la démarche commune. Finalement dans la résolution, on retrouve quand même cette question des 80%. On reconnaît que ce n'est pas facile à atteindre. Par contre de dire que c'est inapplicable, ça veut dire qu'on met à la poubelle cette motion et c'est dire qu'on ne pourra jamais atteindre ces 80% et on s'en débarrasse. Par contre le fait de dire que c'est difficilement applicable, on les conserve et on les a en arrière-fond. Je précise quand même que la résolution sur laquelle avait été posée la question des 80% indique que c'est équivalent à 80% et ce n'est pas un chiffre qui est complètement absolu mais un idéal à atteindre dès le départ. Donc nous trouvons que sans qu'il n'y ait eu de démarches, nous ne pouvons pas dire que c'est inapplicable.

M. Patrick Schlüter, paroisse du Val-de-Travers, en son nom propre

Je n'avais pas prévu d'intervenir sur ce rapport ; c'est vrai que j'ai le sentiment d'un serpent de mer ou d'un roman fleuve. Je suis à l'aise avec la proposition du Conseil synodal. J'ai l'impression que cette histoire de 80% nous fatigue depuis assez longtemps. Effectivement la motion que j'avais déposée demandait de trancher l'inapplicabilité, donc je partage les mots de Jean-Philippe Calame. Reconnaissons que cet objectif qu'on s'était donné à l'époque est inapplicable et donnons-nous un nouveau qui parle de participation financière significative à la résolution suivante.

Derrière la question de l'applicabilité, en fait il y a une autre question, c'est que la décision du Synode sur laquelle j'avais demandé qu'on mesure l'applicabilité signifiait que si on n'atteignait pas le 80%, on baissait les postes en conséquence. Voilà ce qu'il y a derrière l'applicabilité. Aujourd'hui, on doit reconnaître que c'est inapplicable ou alors dire qu'on désire l'appliquer et donc qu'on baisse les postes en EMS. L'inapplicabilité, ce n'est pas le fait qu'à l'avenir on ne se donne pas ce nouvel objectif là comme un idéal à atteindre, mais c'est que si nous n'atteignons pas le 80%, nous baissions les postes des aumôniers en EMS en conséquence. Pour moi on doit reconnaître que c'est inapplicable sous cette forme et se donner un autre objectif.

Le président se questionne sur le fait que le Synode, malgré toute sa bonne volonté, ne peut pas corriger en « difficilement applicable » la réalité que le Conseil synodal a analysée et décrit comme inapplicable. Peut-on forcer l'applicabilité d'une chose inapplicable ?

- ❖ Vote sur l'amendement de l'Entre-deux-Lacs : refusé avec 32 non, 8 oui et 1 abstention

Résolution 2

Le Synode prend acte de l'inapplicabilité dans le domaine de l'aumônerie des EMS, du principe de la participation financière des partenaires civils équivalent à 80% du coût des services de l'EREN.

- ❖ Vote sur la résolution 2 : acceptée par 40 oui et 1 non

Résolution 3

Le Synode charge le Conseil synodal de poursuivre ses démarches auprès des EMS, ainsi que de nouveaux partenaires civils en lien avec PMS, en vue de participations financières significatives.

Amendement de la paroisse de l'Entre-deux-Lacs

Le Synode charge le Conseil synodal de poursuivre ses démarches auprès des EMS, ainsi que de nouveaux partenaires civils en lien avec PMS, en vue de participations financières significatives tendant à 80% du coût des services de l'EREN, part prise sur le subside du Canton aux Eglises reconnues comprise.

M. Johann Robert, au nom de la paroisse de l'Entre-deux-Lacs

Si l'on souhaite obtenir un résultat, il faut avoir un but. La terminologie « participations financières significatives » n'en est pas un. Nous devons donner au Conseil synodal un mandat clair en fixant l'objectif pour qu'il puisse s'appuyer sur celui-ci dans les discussions et négociations avec les directions des EMS. Faute d'éléments dans le rapport qui permette de fixer un objectif qui paraisse plus réaliste au Conseil synodal, nous proposons le maintien d'un idéal à 80% du coût des services de l'EREN, part prise sur le subside du canton aux Eglises reconnues comprises. Si on ne fixe pas d'objectif, la participation significative va s'approcher de 0.

M. David Allisson, paroisse du Val-de-Travers, en son nom propre

Cette part de 80% mentionnée de résolution en résolution, parfois on l'enlève, parfois on l'ajoute mais avant de l'enlever une dernière fois j'aimerais soulever un point qui a suscité quelques discussions lors de la préparation du Conseil paroissial. Cette mention « Part prise sur le subside du Canton aux Eglises reconnues comprise » est peu clair quant au moment où cette notion est intervenue au Synode. Le rapport parle de 50 % - 30 % - 20 %. J'aimerais profiter de l'occasion pour demander un petit rappel sur comment cette clé est apparue. Comment est-ce que c'est apparu que le 80% se fractionne en 50% à solliciter auprès des EMS et 30% convenu à prendre dans le subside aux Eglises reconnues. Moi j'avais compris pendant longtemps que le 80% était ce qu'on souhaitait obtenir des EMS et qu'il n'y avait pas cet aspect de considérer une partie du subside comme faisant partie de ces 80%.

M. Jean-Philippe Calame, conseiller synodal

Selon la mémoire collective de ceux qui ont le plus travaillé ce sujet, c'est vraisemblablement dans les visions et prospectives que cela a commencé mais je vais me renseigner pour voir s'il y a d'autres précisions.

Mme Véronique Frutschi-Mascher, paroisse La Chaux-de-Fonds, en son nom propre
On vient de voter l'inapplicabilité et maintenant on remet les 80%. Au moins mettre un nouveau chiffre car sinon on se contredit.

M. Jean-Philippe Calame, conseiller synodal

Concernant le 30%, il semble que dans tous les domaines où les Eglises font un travail reconnu d'intérêt public, social, l'Etat considère que ses subsides peuvent aider jusqu'à 30% du montant représenté par ce travail.

Sur la question de l'amendement, le Conseil synodal peut se rallier à l'idée de tendre à, de se donner un objectif mais en enlevant « part prise sur le subside du Canton aux Eglises reconnues ».

Le président demande si les députés veulent se lancer dans une question de chiffre ou si le mot « tendant » fait un peu écho à toute la discussion qui a eu lieu sur la résolution 2 concernant cette intention d'appliquer au plus près ce qui est le chiffre idéal.

M. Patrick Schlüter, paroisse du Val-de-Travers, en son nom propre

J'ai conscience que ce que je vais dire est un peu technique. Je suis à l'aise si le Conseil synodal estime que de tendre aux 80% est un objectif réaliste, pas seulement auprès des EMS mais aussi de nouveaux partenaires civils. La différence est qu'on considère que ce n'est plus un critère pour l'instant et donc qu'on ne baisse pas les postes. Là cela veut dire qu'on maintient les postes du tableau des postes mais qu'on se donne un objectif de négociation. Il n'y a plus cette épée de Damoclès.

M. Christian Miaz, président du Conseil synodal

Je rejoins ce que Patrick a dit. Ce principe de 80%, je viens de le faire avec le vicaire épiscopal auprès d'une institution. Nous sommes partis de cette base-là, en expliquant les chiffres. C'est toujours la première base de discussion, de négociation avec les institutions. Après, comme dans toute négociation, parfois on n'y arrive pas et la formule de « tendre à » nous donne cette marge. C'est une bonne base qui nous sert aujourd'hui pour négocier.

Résolution 3 (votée)

Le Synode charge le Conseil synodal de poursuivre ses démarches auprès des EMS, ainsi que de nouveaux partenaires civils en lien avec la PMS, en vue de participations financières tendant à 80% du coût des services de l'EREN.

❖ Vote sur la résolution 3 : acceptée à l'unanimité

Résolution 4

Le Synode charge le Conseil synodal de lui présenter un rapport sur l'évolution de la présence de l'EREN auprès des personnes âgées et de son financement en juin 2020.

Amendement de la paroisse de l'Entre-deux-Lacs

Le Synode charge le Conseil synodal de lui présenter un rapport sur l'évolution de la présence de l'EREN auprès des personnes âgées et de son financement sur les résultats obtenus après ses démarches auprès des EMS en matière financière en juin 2020.

M. Johann Robert, au nom de la paroisse de l'Entre-deux-Lacs

« Son financement » est une notion vraiment très générale ; on peut parler de volonté, de la philosophie de financement, etc. mais c'est important d'avoir dans ce rapport les démarches effectuées et les résultats concrets.

M. Jean-Philippe Calame, conseiller synodal

Pour le Conseil synodal, ce qui est proposé est trop particulier. On espère apporter de bonnes nouvelles mais il y a différents paramètres et notamment avec les nouvelles réalités dans le cadre de la PMS. C'est donc clair que les résultats concrets obtenus vont faire partie du rapport de 2020 et on espère qu'ils seront plus larges que ce qui est précisé sur l'amendement. Votre amendement limite notre rapport.

Mme Miriame Schneeberger, paroisse Val-de-Ruz, en son nom propre
Je propose « notamment ».

Résolution 4 (votée)

Le Synode charge le Conseil synodal de lui présenter un rapport sur l'évolution de la présence de l'EREN auprès des personnes âgées, de son financement et notamment sur les résultats obtenus après ses démarches auprès des EMS en matière financière en juin 2020.

M. Jean-Philippe Calame, conseiller synodal
Le Conseil synodal accepte cette résolution.

❖ Vote sur la résolution 4 : acceptée car non combattue

Résolution 5, supplémentaire de la paroisse du Joran

Le Synode charge le Conseil synodal de reprendre la négociation avec l'Eglise catholique romaine concernant l'aumônerie des homes afin de clarifier et intensifier la dimension œcuménique du travail d'aumônerie.

Mme Isabelle Ott-Baechler, au nom de la paroisse du Joran

Monsieur le président du Synode, Mesdames, Messieurs les députés, chers membres du Conseil synodal, chers amis,

Le Conseil paroissial du Joran a été alerté par un élément qui lui semble essentiel concernant le financement de la présence dans les EMS. Le Conseil synodal nous indique que l'Eglise catholique romaine n'a pas suivi les recommandations du groupe inter Eglise, préférant maintenir la gratuité de son engagement dans les EMS. Pourtant quelques exemples montrent que des prêtres qui - d'après nos renseignements sont salariés - interviennent dans les homes, parfois en passant gaillardement sur l'organisation œcuménique de ces aumôneries. Le prêtre vient pour la messe, bien sûr, et aussi pour l'onction d'huile. Des agents pastoraux qui ne vivent pas que d'amour et d'eau fraîche encadrent les bénévoles qui œuvrent dans les homes... Dans ces conditions, l'argumentation de l'Eglise catholique romaine concernant la gratuité ne convainc pas. Le fait d'être une Eglise reconnue – et cela été dit dans l'introduction à ce rapport - tant sur le plan fédéral que cantonal implique des devoirs ; cette reconnaissance oblige les 3 Eglises reconnues à se présenter unies face à l'Etat et à ses institutions, et, par extension, face à des institutions privées. L'œcuménisme n'est pas une option ; c'est une nécessité, une donnée de base de la reconnaissance par l'Etat et de la manière dont la Suisse vit la laïcité, surtout dans le canton de Neuchâtel qui a toujours porté haut et fort l'étendard de l'œcuménisme. Un vent nouveau soufflerait-il ? Un vent pour une fois qui ne vient pas de Rome ? Au moment où le pape François vient en terre de tradition protestante et montre son ouverture, il est regrettable d'en rester là.

Bref, vous l'avez compris, le Conseil paroissial du Joran regrette que la célébration œcuménique cantonale du 20 août 2017 - dont le rapport d'activité souligne combien elle a touché les participants - ne soit pas ou peu – à sa connaissance et à 1e vue – suivie d'effets concrets. L'on se réjouit de voir les fruits escomptés !

C'est pourquoi, le Conseil paroissial du Joran propose une résolution supplémentaire pour soutenir le Conseil synodal dans ses démarches : Le Synode charge le Conseil synodal de reprendre ses négociations avec l'Eglise catholique romaine concernant le travail d'aumônerie des homes afin de clarifier et intensifier la dimension œcuménique du travail d'aumônerie.

M. Jean Philippe Calame, conseiller synodal

Merci de réaffirmer la volonté œcuménique, c'est évidemment aussi notre volonté. Il y a eu un fait concret, évoqué dans le rapport, qui a mis un arrêt. C'était en 2017 quand nous avons pris la décision, en tant que Conseil synodal et avec les Services cantonaux, de prendre notre bâton de pèlerin avec un plan bien établi du type de contact qu'on voulait avec les directions des EMS. A ce moment-là, le groupe de travail inter-église a dit que si on fait cela maintenant, on met en cause l'unité pour le travail de mise en route de PMS. Les catholiques ne veulent pas faire une démarche auprès des EMS car ils veulent maintenir leur aumônerie bénévole. A ce moment-là, il y a eu un choix. Soit on met en cause l'unité du travail pour l'avenir ou bien on attend un peu pour reprendre cette question. Cette question sera clairement reprise, on ne va pas la laisser tomber. Le groupe de travail inter-église, qui faisait un travail remarquable, nous a fait remarquer que c'était une très mauvaise politique, si on voulait que soit admis le concept général d'une aumônerie œcuménique et d'un travail œcuménique par la suite dans tous les domaines EMS et PMS, et que ce n'était pas du tout le moment d'aller trouver seul les directions des EMS. On a accepté de temporiser. Par contre, à notre avis, ce n'est pas reprendre mais poursuivre des négociations. On y reviendra c'est clair.

M. Patrick Schlüter, paroisse du Val-de-Travers, en son nom propre

Au-delà de la formulation de la résolution supplémentaire, j'aimerais remercier le Joran pour son intervention qui dit, de manière beaucoup plus précise que je l'aurais faite, quelque chose qui m'interpelle, c'est ce sentiment de retrait de l'organisation de l'Eglise catholique romaine. J'ai l'impression que sur le terrain et dans beaucoup de domaines nous vivons un œcuménisme actif, un œcuménisme qui est géré par l'organisation de nos frères et sœurs catholiques. Dans l'aumônerie des homes, du temps où en tant que modérateur j'avais géré, d'entente avec les Services cantonaux, le remplacement d'un aumônier malade et eu plusieurs contacts avec un collègue aumônier, entre autres pour la coordination, ne serait-ce que dans l'organisation des célébrations. Donc la présence bénévole catholique s'appuie aussi sur les coûts de la présence réformée qui est salariée. C'est une réalité. Je constate aussi, et c'est dans le même domaine, qu'en page 34 du rapport d'information sur la PMS, le paragraphe de milieu de page dit exactement la même chose. On ressent cette dimension à plusieurs niveaux et je partage totalement ce qu'a dit Isabelle Ott-Baechler. L'œcuménisme n'est pas une option mais une nécessité parce que notre tissu social neuchâtelois est œcuménique. Il y a de nombreuses familles mixtes et c'est une question qui ne se pose plus depuis des dizaines d'années et nous devons nous donner les moyens d'être présents ensemble. Est-ce que le Synode a le pouvoir d'interpeller directement l'Eglise catholique romaine ? Doit-on voter cette résolution ? Je ne sais pas mais je veux en tout cas soutenir ce qui a été dit par la paroisse du Joran.

M. Christian Miaz, président du Conseil synodal

Je ne crois pas que l'Eglise catholique remette en question l'œcuménisme. Cela reste quelque chose d'important. Nous avons des contacts réguliers, quasiment tous les deux mois, entre le vicaire épiscopal et le curé catholique chrétien. On rencontre aussi au niveau inter-église les directions et on discute de toutes ces questions à la fois de manière formelle et de manière informelle. Il est vrai que dans la vie on change et les institutions changent aussi un peu leur manière d'être et de faire. On doit aussi s'adapter, on est des partenaires et on doit chercher un chemin ensemble, c'est pourquoi on parle de poursuivre et pas reprendre. Cette question-là va continuer d'habiter le Conseil synodal et son président en particulier puisque j'ai ces contacts privilégiés avec le vicaire épiscopal. Ce n'est pas toujours facile. J'ai aussi des échos des paroisses. On en discute, ce n'est pas hermétique. Si le Synode nous donne une ligne, on doit la suivre et on n'a plus cette marge de dialogue ou de négociation. On devra quand même arriver à une clarification.

Le **président** précise que le Conseil synodal serait d'accord avec la résolution supplémentaire du Joran pour autant qu'on modifie le mot reprendre en poursuivre.

Mme Isabelle Ott-Baechler, au nom de la paroisse du Joran

L'intention du Conseil paroissial du Joran n'est évidemment pas de restreindre la marge de négociation du Conseil synodal avec les partenaires œcuméniques. De changer reprendre en poursuivre nous convient tout à fait. Mais l'argument utilisé de la gratuité nous paraît fallacieux.

C'est quelque chose qui doit être dit dans la négociation. Quand des prêtres viennent donner une messe, ce ne sont pas que des retraités, et les bénévoles sont encadrés, donc ce n'est pas gratuit. C'est élément-là nous a fait réagir assez fortement. Il y a aussi deux autres éléments, même s'ils ne sont pas liés à la question d'aujourd'hui, mais il y a eu le Notre Père qui a tout d'abord été changé au niveau catholique puis les protestants se sont ralliés, et dans le canton il y a la pastorale œcuménique des mariages qui a changé pour l'Eglise catholique romaine sans que les partenaires aient été consultés. Il y a tout à coup des manières de faire liées à des éléments parfois concrets, pragmatiques qu'on peut comprendre dans une discussion mais qui montrent que les formes œcuméniques ne sont pas toujours respectées, et comme on est de fait minoritaire, c'est une position nouvelle, il faut aussi faire attention à la manière dont nous sommes traités.

Résolution 5 (votée)

Le Synode charge le Conseil synodal de poursuivre la négociation avec l'Eglise catholique romaine concernant l'aumônerie des EMS afin de clarifier et intensifier la dimension œcuménique du travail d'aumônerie.

- ❖ Vote sur la résolution 5 : acceptée car non combattue
- ❖ Vote d'ensemble : accepté à l'unanimité

8. Rapport n°5 du Conseil synodal : Modification de l'article 36 du Règlement général sur la durée du mandat et la rééligibilité d'un député au Synode

M. Adrien Bridel, rapporteur

Mesdames, Messieurs, comme il vous a été indiqué, ce rapport vise à combler un flou de notre règlement général. A première vue il peut sembler vouloir régler un cas isolé, ce n'est pourtant pas là sa volonté. Il ne faut pas perdre de vue que notre Synode trouve sa légitimité hors de lui, dans le peuple de l'Eglise, à savoir l'Assemblée générale siégeant par paroisse. C'est celle-ci qui élit ses députés, ministres et laïcs, ainsi que ses députés suppléants, comme le stipule l'article 20 de notre Constitution. C'est cette Assemblée générale, en déclinaison paroissiale, en tant que collègue électoral, qui accorde sa confiance à chacun de ses députés. C'est cette confiance particulière, locale, qu'honore le député lors de son mandat électif. Son engagement trouve sa légitimité dans la mission que lui confie une communauté locale, singulière. Or, les changements proposés par l'article 36 ont pour effet de réguler certains engagements pris localement. Ils ouvrent aussi d'autres possibilités en lien avec les nouveaux lieux d'insertion. De surcroît, selon l'analyse du Conseil synodal, en l'état actuel, il y a divergence entre l'article 35 et l'article 36. Rappelons en effet que l'article 35 stipule que le Conseil paroissial communique et informe sans retard le Conseil synodal de tous changements concernant ses députés, à savoir démission, changement de domicile, départ, décès. Cette exigence d'information vient contrecarrer l'automatisme affiché dans l'article 36. Dernier argument en faveur de ce changement, et celui qui est le plus pragmatique à notre sens, c'est la possibilité de remettre les compteurs à zéro. En effet comme il est proposé dans l'avant avant dernier paragraphe de l'article 36 nouveau, il est possible de repartir. Dans un contexte de diminution de forces, ce n'est pas un argument faible à notre avis. Merci de votre attention.

Discussion sur l'entrée en matière

M. Johann Robert, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, en son nom propre

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers amis,

A première lecture, ce rapport m'a paru relativement anodin, mais il a laissé en moi un petit malaise qui ne m'a pas quitté jusqu'à aujourd'hui. Est-il vraiment nécessaire d'encombrer notre Règlement général par tous ces détails ? Quels sont les conséquences de cette modification ? La représentativité des paroisses, assurée lors des élections par les quotas qui sont définis dans le Règlement générale est-elle plus importante que le mandat donné pour 4 ans à un député ?

Pour ma part, le mandat d'un député est de quatre ans. Qu'il soit ministre ou laïc, même s'il change de paroisse au sein de l'EREN, il devrait pouvoir poursuivre son mandat jusqu'à la fin de la législature, s'il le souhaite.

En effet, c'est l'Assemblée générale de l'EREN qui élit, certes par cercle électoral, et pas simplement les Assemblées de paroisse. S'il résulte un déséquilibre au sein de la représentation des paroisses après un changement, celui-ci est temporaire. Il sera rétabli à la prochaine élection du Synode.

Notre travail au sein du Synode est « de faire chemin ensemble », de travailler en commun pour notre église cantonale dans son entier et pas simplement pour mener une lutte d'influences entre les paroisses.

A l'heure actuelle où il est parfois bien difficile de susciter de l'intérêt pour le travail de députés, il ne faut pas perdre certaines de ces « vocations » pour assurer un jeu de représentativité, qui est somme tout assez relatif. Alors que nous ne nous retrouvons seulement deux fois l'an, je trouve aussi qu'il vaut mieux assurer la continuité des mandats plutôt que d'assurer par tous les moyens la repourvue de quotas.

Voilà pourquoi, je refuserai l'entrée en matière sur ce rapport et vous invite à faire de même.

Mme Isabelle Ott-Baechler, au nom de la paroisse du Joran

Je ne vais pas redire ce qui vient d'être très bien dit. La position du Joran est aussi de refuser l'entrée en matière, pour les raisons évoquées. D'autre part il nous paraît qu'on change un règlement à partir d'un cas particulier. Ici on ne doit pas pinailler sur le détail mais faire chemin ensemble et ce n'est pas cela qui va changer l'équilibre du Synode. Il nous paraît donc mieux de laisser les choses en l'état.

M. Patrick Schlüter, paroisse du Val-de-Travers, en son nom propre

Je trouve que les interventions montrent qu'on fait bien de se poser la question. Personnellement, l'interprétation que j'aurais faite du règlement général actuel, si on n'entre pas en matière, va dans le sens du nouveau règlement proposé. Cela montre qu'il y a quelque chose sur lequel on n'est pas d'accord. Dans l'intention de Johann et Isabelle, je la comprends et il y a quelque chose de beau et d'intéressant. Mais au niveau du règlement, qu'est-ce que cela signifie si quelqu'un démissionne juste après le début d'une législature ? Cela a failli être mon cas. Lorsque j'ai quitté la paroisse La Chaux-de-Fonds en 2007, elle manquait de députés et j'aurais pu être élu pour un Synode. Je ne l'ai pas souhaité car je trouvais que ce n'était pas clair. Mais si on m'avait poussé à le faire, j'aurais immédiatement démissionné après un Synode. L'article 35 que je viens de relire laisse entendre que le règlement actuel suppose qu'un député qui change de paroisse ne peut pas continuer à l'être pour la paroisse qu'il représente. En tout cas si on n'entre pas en matière, cela montre qu'on a un flou sur la manière de comprendre le règlement actuel.

M. Christian Miaz, président du Conseil synodal

Patrick a bien souligné les éléments que je voulais réintroduire. Adrien est allé très rapidement sur l'article 35. C'est bien la deuxième partie qui dit « Le Conseil paroissial désigne parmi les suppléants la personne qui remplacera le député défaillant. » C'est la notion de défaillant qui est explicitée avant par le changement de domicile, le départ, le décès d'un député. C'est là qu'il y a un conflit d'interprétation entre l'article 35 et l'article 36. Les avis des personnes à qui nous avons demandé conseil étaient divergents. Je vous propose d'entrer en matière, et si vous n'êtes pas d'accord, on garde l'actuel article 36 avec la priorité sur les 4 ans. Nous avons besoin d'avoir l'avis du Synode. Si le Synode n'entre pas en matière, on reste dans ce flou d'interprétation.

❖ Vote sur l'entrée en matière : acceptée par 28 oui, 9 non et 2 abstentions

Discussion de détail

Le président précise que le Bureau du Synode étant particulièrement cité dans l'article 36 nouveau, il se permettra de prendre la parole en tant que Bureau pour donner son avis et proposer un amendement.

Résolution 1

Le Synode accepte la modification de l'article 36 du RG

Article 36 actuel	Article 36 nouveau
<p>Les députés et les suppléants sont élus pour quatre ans. Leur mandat ne peut être renouvelé que deux fois. Les fonctions d'un député ne cessent qu'au moment où le nouveau Synode est élu.</p>	<p>Les députés et les suppléants sont élus pour quatre ans. Leur mandat ne peut être renouvelé que deux fois.</p> <p>En principe, les fonctions d'un député ne cessent qu'au moment où le nouveau Synode a été élu.</p> <p>Cependant, tout changement de paroisse en cours de législature, par déménagement, affectation ou changement de poste, entraîne automatiquement la démission de la fonction de député ou de suppléant.</p> <p>Dans ce cas, le député ou suppléant démis de sa fonction peut se représenter à l'élection dans sa nouvelle paroisse, en respect de la procédure et des quotas définis par les arts. 28 à 31. Il peut être réélu deux fois.</p> <p>Un ministre exerçant une charge dans une paroisse de l'EREN doit être titularisé (arts. 180ss) pour être élu à une fonction de député ou de suppléant.</p> <p>Le Conseil synodal règle les cas particuliers d'entente avec le bureau du Synode.</p>

Amendement de la paroisse de la Côte (dernier alinéa)

Le Bureau du Synode règle les cas particuliers d'entente avec le Conseil synodal.

Mme Martine Schläppy, au nom de la paroisse de la Côte

Le Conseil paroissial de la Côte était d'accord avec cette nouvelle proposition de l'article 36 mais il souhaite modifier le dernier alinéa car il estime que la prérogative de régler les cas particuliers doit incomber au Synode lui-même par l'intermédiaire de son Bureau plutôt qu'au Conseil synodal. Il s'agit de respecter en cela les séparations des pouvoirs entre législatif et exécutif tout en tenant compte par analogie des attributions du Conseil synodal en matière de dotation des mandats de députés et de suppléants, selon l'article 51 du règlement général.

Le président informe que le Bureau du Synode n'est pas favorable à cette proposition. Le Bureau est à votre service et a comme tâche principale de préparer les sessions et le déroulement d'entente avec le Conseil synodal. Il n'aimerait pas avoir une responsabilité qu'on pourrait qualifier de disciplinaire, de devoir régler des cas litigieux, des cas particuliers, avec le Synode. Il semble que ce qui est de l'ordre de ces décisions, entre autres celles qui ont trait à la discipline de l'Eglise, doit être laissé en priorité à l'exécutif. De plus cela augmente le mandat du Bureau du Synode, qui tend depuis un certain temps à s'augmenter parce que le Synode est un organe qui connaît des difficultés actuellement et donc le Bureau, qui doit en prendre soin et le préparer, connaît plus de travail. Le Bureau n'est donc pas favorable pour une question de fond et une question simplement pratique. Laissons les tâches exécutives au Conseil synodal, d'entente avec le Bureau vu que c'est une question qui vient au Synode.

M. Hyonou Paik, au nom de la paroisse de la Côte

On comprend la position du Bureau du Synode, mais j'aimerais vous rappeler qu'au début de la législature, le Conseil synodal sortant fonctionne comme Bureau provisoire, avant l'élection du Bureau définitif. Dans ce cadre-là, le Conseil synodal a une importante charge, fait un rapport et a le pouvoir de valider les députés et suppléants. Ici on a compris que ce qui s'était passé avec l'histoire d'un ministre déplacé en cours de mandat a été régulé par le Conseil synodal d'entente avec le Bureau du Synode. Maintenant l'histoire d'un cas particulier en cours de législature, quand il y a une interprétation à faire, on pense que c'est le Bureau du Synode définitif qui a le pouvoir de faire rapport au Synode pour validation. Voilà notre interprétation.

❖ Vote sur l'amendement de la Côte : refusé par 21 non, 15 oui et 3 abstentions

Amendement du Bureau du Synode

Le Synode charge le Conseil synodal d'établir d'entente avec le Bureau du Synode une procédure concernant les changements de paroisse des députés en cours de législature et de l'inscrire dans le coutumier de l'EREN.

Mme Françoise Ducommun, au nom du Bureau du Synode

Il est fortement préjudiciable d'amoindrir les prérogatives inaliénables de l'Assemblée générale de l'Eglise. Rappelons que dans notre EREN deux organes ont des pouvoirs très étendus, à savoir le Conseil synodal et les Conseils paroissiaux, alors que d'autres organes ont des pouvoirs limités et bien définis, comme l'Assemblée générale de l'Eglise. Nous devons être attentifs à ne pas créer un déséquilibre. Certains d'entre nous sont opposés à ce nouvel article, en pensant qu'il n'est pas utile et le Bureau du Synode souhaite proposer de charger le Conseil synodal d'établir d'entente avec le Bureau du Synode une procédure concernant les changements de paroisse des députés en cours de législature et de l'inscrire dans le coutumier de l'EREN. On aurait ainsi une procédure écrite qui permettrait plus de souplesse et de flexibilité, le coutumier pouvant avoir une formulation plus libre, il est donc mieux à même de rendre l'esprit qu'il y a derrière la loi. Il serait bon que la procédure ne concerne pas seulement les ministres mais tous les députés, ce qui décristerait la question de l'unique problématique des changements de poste.

Le président précise que cette possibilité d'inscription dans le coutumier permettrait de ne pas changer le règlement général, et donc de l'alourdir par une procédure complexe. Néanmoins nous sommes tenus de suivre et respecter le coutumier de l'EREN.

Mme Françoise Ducommun, au nom du Bureau du Synode

Le coutumier de l'EREN est un ensemble de manières de régler un certain nombre de points. Les articles sont moins formels que ceux du règlement général qui est un ensemble d'articles de loi.

M. Johann Robert, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, en son nom propre

Je suis favorable à ne pas alourdir le règlement général et à procéder de cette manière. Ce qui me manque dans la formulation est de savoir le sens dans lequel on va écrire l'article dans le coutumier. J'aimerais que des impulsions puissent être données pour savoir comment travailler par la suite par rapport à ces cas particuliers.

M. Christian Miaz, président du Conseil synodal

Le Conseil synodal trouve la proposition du Bureau intéressante, dans le sens de ne pas toucher le règlement général. L'introduction d'un texte dans le coutumier se fait sur présentation d'un texte rédigé par le Conseil synodal et le Bureau au Synode pour ratification. Il n'y a pas de débat sur le texte lui-même, le Synode l'accepte ou le refuse. En cas de refus, le Synode doit juste dire ce qu'il manque et le Conseil synodal et le Bureau poursuivent leur travail de rédaction. C'est une procédure intéressante qui permet de proposer une interprétation, une coutume sans toucher fondamentalement au règlement général.

M. Patrick Schlüter, paroisse du Val-de-Travers, en son nom propre

Je peux me rallier à cette proposition avec la demande formelle que le coutumier de l'EREN figure sous l'onglet documentation du site de l'EREN et qu'il soit téléchargeable, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Le président constate que c'est intéressant de tout à coup voir resurgir un outil que nous avons depuis longtemps. Peut-être que cette première impulsion sur ce coutumier va faire que par la suite il va être remis dans ces périodes de transitions un peu plus souvent sur le métier parce que justement dans des moments un peu charnière cela peut être très utile d'avoir des coutumes qui interprètent les lois.

Résolution 1 (votée)

Le Synode charge le Conseil synodal d'établir d'entente avec le Bureau du Synode une procédure concernant les changements de paroisse des députés en cours de législature et de l'inscrire dans le coutumier de l'EREN.

- ❖ Vote sur la résolution 1 : acceptée avec 2 non et 1 abstention

Résolution 2, supplémentaire de la paroisse du Joran

Le Synode demande au Conseil synodal que cet article 36 nouveau entre en vigueur lors de la nouvelle législature en août 2019.

Le président précise que cette résolution est caduque et donc supprimée.

- ❖ Vote d'ensemble : accepté avec 1 non

9. Rapport d'information n°6 du Conseil synodal : Résolution 174-N au sujet de « Passons en mode évangélisation »

10. Rapport d'information n°7 du Conseil synodal : Planification médico-sociale (PMS)

11. Pétitions, propositions et motions éventuelles des Conseils paroissiaux et des membres du Synode

12. Questions des députés et réponses du Conseil synodal

1) Pour être plus forts, ne serait-il pas bon d'envisager à terme un partenariat institutionnel avec d'autres Eglises ?

Dans son rapport au Synode, en 2014, le Conseil synodal avait souligné la difficulté d'une fusion avec une autre Eglise. Aujourd'hui, quatre ans après notre rapport de juin 2014, je serai beaucoup plus catégorique sur l'impossibilité d'une fusion avec une autre Eglise. Les ressources financières, la perception des contributions, les liens institutionnels avec l'Etat, sont trop différents d'une Eglise romande à l'autre. Les traditions aussi. Nous pouvons nous poser la question d'une mutualisation d'activités des Eglises. Il est difficile de mutualiser un nouveau domaine d'activité tel que la migration, par exemple. Dernièrement, le Conseil exécutif de la CER a organisé une petite assise romande de la migration rassemblant les différentes parties prenantes des Eglises réformées et catholiques, y compris les directions d'Eglise représentées par un ou une conseillère synodale. Il est apparu très clairement qu'un transfert de professionnel ou de moyens financiers était impossible entre Eglises cantonales au niveau réformé, et de même au niveau catholique entre les fédérations romandes des paroisses.

Un autre moyen au niveau réformé a été évoqué : la création d'un nouveau département de la CER, mais cette proposition n'a pas suscité l'enthousiasme car selon les représentants des directions, il serait très difficile de faire passer une augmentation des contributions des Eglises à la CER par les différents Synodes.

Aujourd'hui, pour la question de la migration et des centres fédéraux, la voie encore possible est celle de la FEPS.

Lors de ses assemblées de juin, l'assemblée de la FEPS décide d'un financement solidaire en faveur des différentes Eglises ayant un centre fédéral sur leur territoire.

En juin, prochain l'assemblée va décider pour une augmentation de 70'000.- : le financement passant de 350'000 à 420'000.-. Cela a comme conséquence pour l'EREN une augmentation de contribution, mais en contrepartie elle reçoit pour l'aumônerie dans le centre de Perreux un soutien financier. Pour 2017, le montant a été de 41'775.

La tâche pourrait-elle être mutualisée au niveau de la FEPS?

Ce serait possible, mais très difficile, les Eglises suisses demandant plutôt de réduire la voilure de la FEPS et comme d'ailleurs les Eglises romandes pour la CER.

La question posée est : un partenariat serait-il possible avec d'autres Eglises?

La réponse serait oui : s'il passe par la CER ou la FEPS, mais encore faut-il que les domaines d'activités soient également reconnus par les autres Eglises et qu'une substantielle économie soit faite pour toutes les Eglises.

Une autre démarche a été évoquée lors des discussions que le Conseil synodal a eu autour de la question de paroisse du Joran, celle de se rattacher à l'Union synodal Berne Jura Soleure. Samedi dernier, j'ai pu brièvement en parler avec ma collègue bernoise, la conseillère synodale Pia Grossholz, ce serait une faisable, mais cette solution n'entre pas dans la vision actuelle d'EREN 2023.

2) Dans cet esprit et à l'instar de la société civile (Etat + Commune), ne pourrait-elle pas tenir un fichier EREN, saisir l'occasion d'un anniversaire et se manifester auprès de ses membres par une visite, une attention, lorsque ceux-ci atteignent l'âge respectueux de 90 ans et parfois même de 100ans ?

J'ai posé la question au Conseiller synodal Pierre Bonanomi pour la faisabilité du fichier.

Ce serait possible techniquement, mais cela demanderait certainement une augmentation du temps de travail de la secrétaire pour tenir un tel fichier. Ce temps de travail, il faudrait le mesurer et le chiffrer

Il faudrait aussi mesurer et chiffrer le temps des visites elles-mêmes.

Je n'ai pas eu le temps, vu l'arrêt de travail de la secrétaire responsable des fichiers, de chercher le nombre de personnes susceptibles d'être visitées.

Qui devrait accomplir cette visite ? Le président du Conseil synodal, des membres du Conseil synodal, la responsable du service Développement communautaire, la responsable Info-Com? Ces points devraient être étudiés avant de se lancer dans un tel projet. Mais plus fondamentalement la question que nous devons nous poser : que signifie une visite d'un représentant du niveau cantonal auprès des personnes âgées?

C'est pourquoi pour aller plus loin il faudrait prendre le temps de déterminer le pourquoi, le quoi et le comment d'un tel projet.

3) Le Conseil synodal de l'EREN a-t-il effectué une évaluation de la participation des jeunes de l'EREN à cette manifestation ? Quel est le bilan de cette participation des ministres et des jeunes de l'EREN à ce festival Réform'Action ?

Le Conseil synodal n'a pas effectué une évaluation de la participation des jeunes à cette manifestation.

La plateforme KT a fait un bilan lors de sa rencontre du 21 novembre et Jérôme Ummel a fait un retour au comité d'organisation. L'impression générale des responsables KT est positive, même si certaines tensions sont apparues entre les réformés et les évangéliques, les objectifs n'étant pas toujours les mêmes et pas toujours adaptés aux différents âges KT, post-KT ou jeunes adultes. Le suivi ou débriefings dans les paroisses qui l'ont fait a permis de revoir avec les jeunes ce qu'ils ont vécu et entendu.

Une remarque de la plateforme est d'avoir peu entendu une voix réformée officielle. Mais ce qu'il faut retenir en premier c'est la dimension festive de la manifestation et l'impact de se retrouver autant de jeunes ensemble dans une activité d'Eglise.

L'expérience mérite d'être renouvelée sous une forme ou une autre, qu'elle soit neuchâteloise ou romande.

Le Conseil de la FEPS a procédé de son côté à une évaluation. D'abord quelques chiffres 4'700 jeunes de toute la Suisse se sont retrouvés à Genève pour Réform'Action. 670 bénévoles, pour moitié de Genève, ont assuré le bon déroulement du festival. 36 lieux de programme. 29 lieux d'hébergement ont été utilisés durant le week-end. 31 Églises et association ou organisations constituent l'association « Festival de la jeunesse protestante 2017 ».

Pour la première fois, les jeunes protestantes et protestants de toute la Suisse étaient invités à une manifestation nationale d'une grande envergure. L'association fondée avec comme unique but d'organiser le festival a permis aux Églises membres de la FEPS ainsi qu'à d'autres organismes, issus en particulier du monde évangélique, d'assumer ensemble la responsabilité de la manifestation. Cet œcuménisme intra protestant a représenté un certain défi tant pour le contenu que pour la forme des différentes parties du programme.

Les membres du comité de l'association ainsi que les délégués à l'assemblée générale ont fait preuve d'ouverture, d'écoute et de patience pour mener à bien ce projet d'envergure. Il en a résulté une confiance mutuelle et la diminution de craintes et préjugés de part et d'autre. Très vite il est apparu que les responsables jeunesse des différents membres de l'association ne pouvaient pas organiser le festival sur leur temps de travail. L'association a donc engagé deux co-responsables de projet, au bénéfice d'une grande expérience dans l'organisation de tels événements et d'un réseau très intéressant dans le monde de la musique. Ils ont été soutenu par le comité local, chargé des questions logistiques et de sécurité. La collaboration entre l'association et le comité local par-delà les barrières culturelles et linguistiques a représenté un défi relevé avec brio.

Le choix de Genève s'est avéré très pertinent. Les hauts-lieux du protestantisme genevois ont formé la coulisse historique du festival, qui a réussi à relier l'époque de la Réforme au quotidien des jeunes en 2017. Plusieurs Églises ont très tôt décidé de subventionner la participation des jeunes de leur canton, ce qui a encouragé bon nombre de groupes de Suisse orientale à faire le déplacement jusqu'à Genève.

À noter encore qu'environ 250 jeunes de Suisse ont participé au « Konficamp » à Wittenberg durant l'été 2017. Voilà pour la FEPS.

Selon Jérôme Ummel, responsable neuchâtelois de Réform'Action, une évaluation plus poussée aura lieu en juin de cette année.

4) Où en est-on dans le projet EREN 2023 ?

- Quels sont les groupes de travail existants et quelle est leur attribution ?
- Qui participent à ces groupes de travail ?
- Tous les paroisses sont-elles représentées ? Si non, pourquoi ?

Le projet EREN 2023 a débuté le 17 et 24 février. Cette première rencontre a dû être partagée en deux pour pouvoir rencontrer tout le monde et se déterminer sur le mandat, en particulier le cadre à savoir que

- *Le modèle d'Eglise proposé devra respecter la nature d'Eglise réformée évangélique*
- *Le modèle proposé devra tenir compte des ressources financières et humaines prévisionnelles à moyen terme (2023-25) et à long terme (2030-35).*

L'objectif donné au groupe est de présenter au Conseil synodal un modèle d'Eglise avec ses axes afin que ce dernier puisse le soumettre au Synode en décembre 2018, mais plus vraisemblablement en juin 2019.

Le groupe n'a pas le mandat d'élaborer les articles ni les titres, mais bien de déterminer le modèle et ses axes. Pour cela, le groupe a reçu un classeur contenant plus de 20 documents que notre Eglise a développé ces dernières années.

Lors de sa séance du 5 mai, le groupe a pu réfléchir avec le professeur Felix Moser sur ce qui constitue une Eglise chrétienne et réformée.

Dans sa rencontre du 9 juin, trois personnes présenteront au groupe, à partir des documents officiels, ce qui définit

1. *une Eglise chrétienne (COE, Conseil œcuménique des Eglises)*

2. une Eglise réformée (CMER, Communion mondiale des Eglises réformées : CEPE Communion des Eglises protestantes européennes)

3. une Eglise réformée nationale (FEPS, fédération des Eglises protestantes suisse, avec les articles de la nouvelle constitution qui est en train d'être adoptée en 2ème lecture par l'Assemblée des délégués : Eglise évangélique réformée de Suisse)

Lors de cette prochaine rencontre, le référent des finances de l'EREN viendra partager avec le groupe les réflexions et les analyses du Conseil synodal pour les années 2023 à 2025.

Le groupe se rencontre le samedi matin de 9h à 12h (si nécessaire jusqu'à 13h).

Un moment de méditation est animé par des membres du groupe à 8h30.

Le groupe est composé

deux personnes venant de la paroisse de la Côte (Jean-Daniel et Hyonou), une du Val-de-Travers (Dominique), une du Val-de-Ruz (Esther), une de Neuchâtel (Barbara), une de la Chaux-de-Fonds (Alain), une des Hautes-Joux (Julien), une des services cantonaux (Jacqueline), une de la COM (Nicolas Friedli), du secrétaire général, de l'animateur et de moi-même.

Le groupe (comprend 4 femmes et 8 hommes y compris les 3 organisateurs des séances) il y a 6 laïques, 2 permanents laïques, 1 diacre, 3 pasteurs

Il y a des jeunes et des moins jeunes. Il y a diverses sensibilités spirituelles.

Pourquoi toutes les paroisses ne sont pas représentées?

Une paroisse n'a pas répondu à l'invitation du groupe de coordination.

Deux paroisses ont proposé chacune une personne mais la plage horaire déterminée par le groupe de travail n'était pas possible pour ces 2 personnes.

Le Conseil synodal avait averti les paroisses que ce n'était pas une obligation d'envoyer une personne dans ce premier groupe de travail. Ce qui comptait pour lui, c'étaient le désir et l'intérêt de la personne à s'engager dans une telle démarche. Ainsi le Conseil synodal, par son président, n'a pas eu besoin de chercher des personnes pour compléter ce premier groupe. L'équilibre est parfait selon moi et le partage entre les différents membres du groupe est stimulant pour chacune et chacun.

Mais au-delà de ces considérations sur l'ambiance et l'équilibre, le groupe devra sortir d'ici janvier un modèle d'Eglise qui sera soumis au Conseil synodal puis au Synode.

Prière finale par Martine Wong, députée laïque de la paroisse de Neuchâtel

11h00 Culte à la chapelle du Louverain présidé par Pascal Wurz

12h15 Repas de midi

13h30 Reprise de la session

17h00 Fin de la session

Le président clôt la séance à 16h10.

Neuchâtel, le 06.06.2018

Le procès-verbal a été rédigé par Mme Carole Blanchet, secrétaire administrative du Synode.

La vice-présidente
Mme Françoise Ducommun

La secrétaire
Mme Esther Berger

Rappel

181^e session du Synode – mercredi 5 décembre 2018 à Montmirail

182^e session du Synode – mercredi 5 juin 2019, lieu à confirmer

183^e session du Synode – mercredi ... août 2019, lieu à confirmer, synode électif